

**PRÉVÔTÉS DE COMMERCY
ET DE
VIGNOT-MALAUMONT**

1535-1790

20 B 1-156

(anciennes cotes : Bp 3107-3126, Bp 5166-5185, Bp 6662-6677)

8,80 ml

par

Fabrice Pacchin, stagiaire,
avec l'aide de Pierre Briot

sous la direction de Vincent Lacorde, attaché de conservation du patrimoine

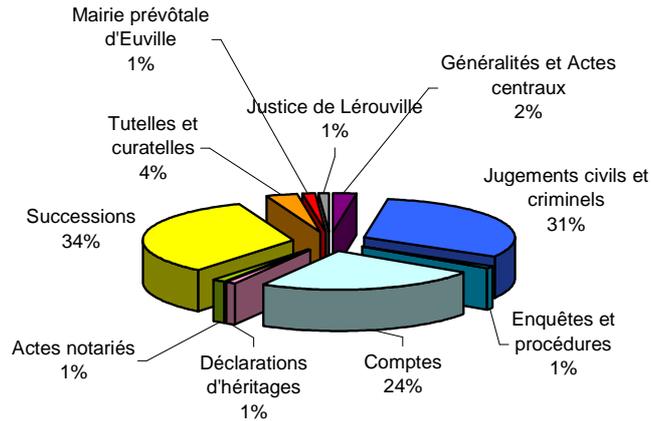
rédigé sous la direction de Lydiane Gueit-Montchal, directeur des Archives départementales

Bar-le-Duc, le 30 juin 2006

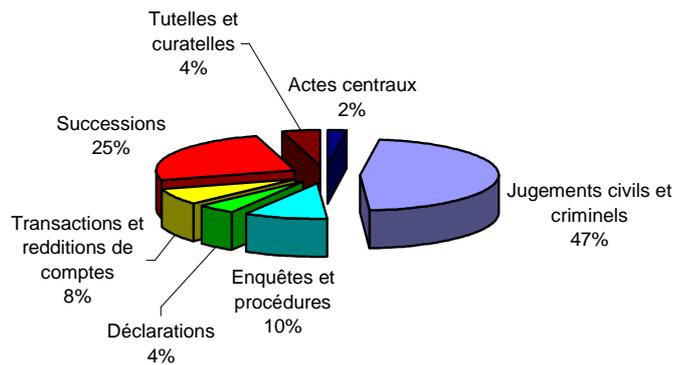
INTRODUCTION

Au total, la sous-série 20 B regroupe 156 articles et représente 8,80 mètres linéaires d'archives. Deux ensembles bien distincts y sont regroupés : d'une part, les prévôtés de Commercy, et d'autre part, la prévôté de Vignot-Malaumont.

Composition du fond des prévôtés de Commercy



Composition du fond de la prévôté de Vignot-Malaumont



L'INSTANCE JUDICIAIRE

A) Les rouages judiciaires sous l'Ancien Régime

Dans les campagnes, chaque affaire commence devant les « gens de justice » de la communauté. Il s'agit toujours du maire, mais également d'autres habitants qui ont la confiance de ce dernier et de la population. Les maires sont en fait depuis longtemps les dépositaires d'une partie des pouvoirs de basse justice. L'affaire judiciaire peut ensuite remonter devant la justice du lieu. En cas de crime commis dans leur ressort, les juges seigneuriaux ouvrent symboliquement l'instruction, en recevant une plainte ou en constatant un délit. En réalité, ils n'ont d'autres prétentions que de justifier leur rang auprès de leurs maîtres, et de percevoir plus tard une part sur le paiement de l'amende qui sera exigée du coupable. Si la sentence seigneuriale est refusée par l'accusé, celui-ci peut demander une révision de sa peine devant le tribunal de la prévôté. Si un nouvel appel de ce jugement est fait, les officiers du bailliage sont sollicités pour rendre leur justice. En France, dans les procédures de crimes ou dans celles impliquant des personnes aux fonctions importantes, l'affaire peut être portée devant le Parlement, celui-ci étant théoriquement placé sous la responsabilité des intendants. En Lorraine, la justice en dernier ressort est rendue par le Parlement ou bien la Cour Souveraine de Nancy, selon l'instance en vigueur à l'époque.

En ce qui concerne précisément Commercy, les rouages judiciaires sont des plus complexes, et restent des plus originaux (voir partie III). Ceci s'explique par le fait que cette seigneurie reste indépendante jusqu'au XVIII^e siècle, et que le bailliage de Commercy n'est créé qu'en 1723. En fait, cette principauté compte deux prévôts permanents, chacun d'eux étant attaché à un des deux grands seigneurs du lieu : celui du Château-Haut et celui du Château-Bas. Etant leurs représentants, ces officiers sont investis du droit de statuer sur toutes matières concernant sa juridiction. Jusqu'au début du XVIII^e siècle, les appels des sentences prévôtales sont portés devant la Cour des Grands-Jours de Commercy, instance de jugement en dernier ressort. Puis, le système change lorsque le prince de Vaudémont devient maître de Commercy en 1707. Dès l'année suivante, il crée une Cour Souveraine qui se charge de vider ces appels. Après la création du bailliage en 1723, les grandes affaires sont portées devant la Cour Souveraine de Nancy.

B) Les attributions du prévôt

La prévôté est plus ancienne que le bailliage, l'office existant déjà au temps des rois capétiens. Dès le XI^e siècle, le domaine royal est divisé en prévôtés. Dans le Barrois, celles-ci apparaissent également à la fin du XI^e siècle¹. Au Moyen Age, le prévôt est un agent seigneurial qui joue le rôle d'intendant. Il possède alors de multiples fonctions. C'est tout d'abord un homme de gestion. En effet, il est chargé d'administrer les finances de la châtellenie et de surveiller la comptabilité de la prévôté, qu'il consigne dans des registres de compte. Ces manuscrits reliés sont composés de deux grandes parties : recettes et dépenses. Les recettes en argent proviennent de diverses rentes : des banalités, des droits de bourgeoisie et de garde, de la justice et parfois, comme en temps de guerre, d'aides exceptionnelles. Le prévôt s'occupe ainsi de la perception des redevances. Il possède également les fonctions d'agent de l'ordre. Devant assurer la police locale, il est omniprésent pour tout ce qui touche à l'intégrité des biens et des personnes de sa juridiction. Ses attributions militaires lui permettent de sortir en expédition, accompagné de soldats, pour défendre ses droits. Lorsque le duc de Lorraine fait appel, par lettres, à l'ost féodal, le prévôt est chargé de réunir le maximum de vassaux disponibles. Il conduit alors ses troupes au lieu fixé par le duc. Enfin et surtout, cet officier rend la justice dans sa juridiction. Les « exploits de justice » lui permettent ainsi de toucher des amendes non-négligeables. Se comportant comme un petit seigneur local, il tente trop souvent d'abuser de ses pouvoirs pour soutirer davantage d'argent aux personnes qui comparaissent.

Quelques sergents armés aident le prévôt dans toutes ses tâches, notamment pour aller lever l'impôt. Ils sont partout présents pour arbitrer les conflits. Ils surveillent par exemple la foire et la halle, en pourchassant les possibles voleurs. Ce sont également eux qui font exécuter les sentences

¹ AD M : *inventaire de la sous-série 2 B*, p. 11-12 : à la fin du XIII^e siècle, 14 prévôtés sont dénombrées dans le Barrois.

rendues par le prévôt, les maires, les doyens et les échevins. Ces hommes, souvent insultés ou parfois même battus, sont peu aimés par la population.

Le prévôt est donc le personnage qui administre, rend la justice, perçoit les revenus et les taxes de sa juridiction. Toutefois, la création des baillis et des sénéchaux va grandement restreindre ses attributions. Entre le XII^e et le XV^e siècle selon les lieux, le prévôt devient un subordonné. Il apparaît dorénavant comme un agent d'administration domaniale. Cet officier de justice subalterne n'a plus pour compétence que d'arbitrer en première instance les causes ne relevant pas de la juridiction des baillis et des sénéchaux. En outre, il doit rédiger annuellement ses comptes, afin que ceux-ci soient contrôlés par les autorités supérieures. Au XVIII^e siècle, la place de l'assesseur, magistrat et juriste gradué, devient obligatoire dans le tribunal de prévôté, ce qui restreint encore davantage les fonctions et les libertés de cet officier.

A Commercy même, le prévôt est apparu au milieu du XIII^e siècle, sous le règne de Ferry². Le premier recensé fut Warins Joffrignon, en 1251³. La fonction prévôtale existera alors jusqu'à la création du bailliage en 1723.

LA SEIGNEURIE ET LES PREVÔTES DE COMMERCY

I. Histoire de la seigneurie de Commercy

Commercy est une ville située sur la Meuse, à 38 kilomètres à l'Est de Bar-le-Duc. L'existence de la seigneurie est certaine dès 823, puisque citée dans la chronique d'Hugues de Flavigny⁴. Ses origines restent cependant floues. Dépendant à la fois de l'évêché de Metz et des comtes de Champagne, le seigneur de Commercy⁵ est lié en même temps à la France et à l'Empire.

A) Le comté de Sarrebruck : le résultat de stratégies matrimoniales

C'est au XIII^e siècle que Commercy se tourne vers la Sarre, à la suite des combinaisons matrimoniales de l'évêque de Metz. Celui-ci s'occupe de la succession du comte de Sarrebruck Simon III (1207-1235), en manœuvrant pour marier ses quatre filles à des princes latins. Le seigneur de Commercy Simon II épouse ainsi la comtesse Mahaut, celle-ci lui apportant en héritage la ville de Sarrebruck. Désormais, les souverains de Commercy deviennent comtes de Sarrebruck ; ces deux villes resteront unies jusqu'en 1444⁶. Devenue veuve en 1247, Mahaut transmet le comté de Sarrebruck, qui comprend la seigneurie de Commercy, à son fils aîné Simon III (1248-1305). Le règne de Simon III débute en 1259. La principauté meusienne se destine dorénavant à jouer un rôle important entre la France et l'Empire.

B) La division de l'héritage de la Maison de Sarrebruck

Depuis des siècles, les comtes sarrois se sont reconnus vassaux de l'évêque de Metz. Toutefois, le 5 février 1316⁷, le comte de Sarrebruck Jean I^{er} (1305-1341) doit également rendre hommage au roi de France Louis X le Hutin. Cette vassalité est attachée à certains domaines et fiefs

² Fils de Simon II, Ferry est décédé en 1259.

³ C-E DUMONT, *Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy*, Bar-le-Duc, Numa Rolin, 1843, tome 2, p. 159.

⁴ J-L FLOHIC (dir), *Le patrimoine des communes de la Meuse*, Paris, Flohic éditions, 1999, tome 1, p. 274. Deux documents datant de la fin du X^e siècle confirment l'existence de la seigneurie dès 823, l'un deux racontant comment les reliques de Saint-Pantaléon ont été déposées dans la chapelle du château de Commercy.

⁵ Cf. *annexe 1*, page 18 : chronologie simplifiée des seigneurs de Commercy.

⁶ A. MATHIEU, *Recherches sur la topographie ancienne de Commercy*, Nancy, mémoire de maîtrise d'histoire médiévale, 1981, p. 16.

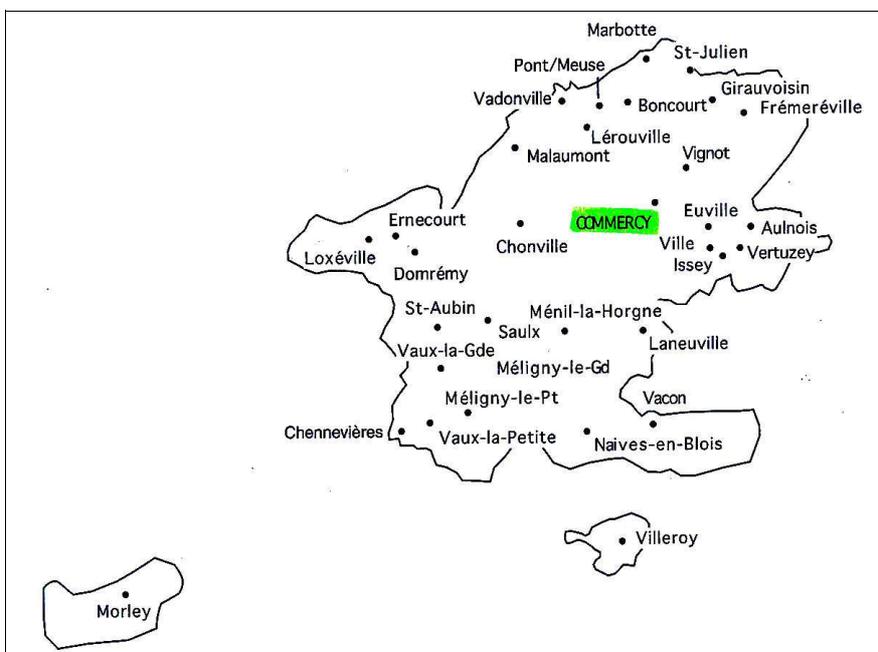
⁷ S. FRANÇOIS-VIVES, *Les seigneurs de Commercy au Moyen-Age (XI^e siècle-1429)*, Nancy, 1938, p. 2.

dépendant de la seigneurie de Commercy. En 1336, le château est également placé « sous sauvegarde et protection royales »⁸.

Lorsque Jean I^{er} rend hommage au roi de France en 1316, la seigneurie de Commercy est composée des villages de⁹ :

- Aulnois-sous-Vertuzey.
- Boncourt.
- Bovée.
- Chennevières.
- Chonville.
- Domrémy-aux-Bois.
- Ernecourt.
- Euville.
- Frémeréville.
- Girauvoisin.
- Gironville.
- Laneuville-au-Rupt.
- Loxéville.
- Malaumont.
- Marbotte.
- Mélny-le-Grand.
- Mélny-le-Petit.
- Ménil-la-Horgne.
- Morley¹⁰.
- Naives-en-Blois.
- Pont-sur-Meuse.
- Saint-Aubin.
- Saint-Julien.
- Saulx-en-Barrois.
- Vacon.
- Vadonville.
- Vaux-la-Grande.
- Vaux-la-Petite.
- Vignot.
- Ville-Issey.
- Villeroy.

La seigneurie de Commercy en 1316¹¹



A cause de la politique des rois de France visant à reculer leur frontière vers l'Est, Jean I^{er} se décide à séparer les terres allemandes des terres françaises. Outre la stratégie politique, le comte de Sarrebruck se heurte au problème de sa succession. Dès 1325, son fils aîné Simon meurt, laissant un fils en âge d'hériter : Jean IV. Plutôt que de faire passer tous ses biens entre les mains de son petit fils, qui représente la branche aînée, Jean I^{er} choisit de les diviser entre son fils cadet Jean II et

⁸ A. BERTRAND et J-P STREIFF, *Le pays de Commercy*, Bar-le-Duc, les Dossiers documentaires meusiens, 1996, p. 18.

⁹ S. FRANÇOIS-VIVES, *op. cit.*, p. 18 : liste établie à partir de J 578 (n°1) des Archives Nationales.

¹⁰ La châtelainie de Morley était enclavée dans les domaines du comte de Bar, mais elle appartenait au seigneur de Commercy.

¹¹ A. MATHIEU, *op. cit.*, p. 19.

Jean IV. Il règle donc les modalités de sa succession le 4 septembre 1326. A sa mort en 1341, le partage est appliqué. Jean II reçoit le château de Commercy, ainsi que toute la seigneurie et les terres qui en dépendent. Jean IV hérite de ce qui va rapidement être appelé « la Part de Sarrebruck », c'est-à-dire du comté de Sarrebruck et de ses possessions, ainsi qu'une partie de la seigneurie de Commercy. Par un accord réglé avec son cousin en 1344, il est décidé que ce dernier reçoive *un tiers de la ville* et, surtout, *le droit de construire un donjon*¹². Jean IV use de ce droit dès 1345. Il fait construire le Château-Bas¹³, ainsi nommé par opposition au Château-Haut de la branche cadette qui est situé sur une légère altitude. Ces deux châteaux ne sont séparés que de deux cents mètres environ¹⁴. Si les seigneurs du Château-Bas portent le titre de comte¹⁵, ceux du Château-Haut prennent rapidement celui de « damoiseaux ». Le premier à choisir cette appellation est Amé I^{er} (1382-1414).

La séparation distincte de la seigneurie de Commercy, entre Château-Haut et Château-Bas, va perdurer jusqu'au XVIII^e siècle.

C) La prise de possession par la Lorraine

En 1544, la ville de Commercy est en grande partie détruite, suite à sa prise par l'empereur Charles Quint¹⁶.

1) Le Château-Bas

La succession des seigneurs du Château-Bas se poursuit en ligne directe jusqu'en 1444. A cette date, le comte de Nassau et de Sarrebruck Jean (1429-1444) vend ses possessions de Commercy à Louis d'Anjou, comme condition de paix à la suite du siège qui a eu lieu. Dès lors, Commercy sort de la Maison de Sarrebruck.

En 1473, le comte de Campobasso Nicolas de Montfort¹⁷ revend sa seigneurie du Château-Bas au duc de Lorraine René II. Les ducs vont alors sans cesse céder *la Part de Sarrebruck*, et ce jusqu'à ce qu'Antoinette de Villeneuve épouse Jean d'Urre en 1587. Une période de succession directe s'inaugure. En 1629, les stratégies matrimoniales entraînent le remplacement de la famille d'Urre par celle des Desarmoises. L'hégémonie de cette dernière prend alors fin avec le comte Pierre Desarmoises¹⁸. Celui-ci s'est montré plus occupé des plaisirs de la capitale que des intérêts de sa seigneurie. En outre, il s'est fortement endetté. A la requête de ses créanciers, de nombreux biens lui appartenant sont mis en adjudication. Cet endettement est facilement perceptible dans le fond d'archives ; il suffit de s'intéresser aux numéros 20 B 23-31. Le 17 décembre 1722, le comte Louis Desarmoises échange, avec le duc Léopold, Commercy contre la terre de Spincourt et le titre de Marquisat. La Part de Sarrebruck revient ainsi définitivement à la Lorraine. Après quatre siècles de séparation, les deux châteaux sont enfin réunis à la fin de l'année 1722.

2) Le Château-Haut

En 1525, la branche aînée n'ayant pas de descendants mâles, la seigneurie du Château-Haut passe aux mains de la famille de Sillery. En 1650, le comte de la Rochepot lègue Commercy au cardinal de Retz. Celui-ci devient maître de Commercy le 3 mai 1650, la recevant par adjudication publique moyennant la somme de trois cent un mille cinq cents livres. Il s'y installe à partir de 1662.

Le 29 juillet 1665¹⁹, le cardinal de Retz, ruiné et endetté, décide de vendre sa principauté au duc de Lorraine Charles IV. Ce dernier en fait aussitôt donation viagère à sa fille : Anne de Lorraine. Cette dernière est mariée²⁰ au prince de Lislebonne et duc d'Elbeuf François-Marie de Lorraine (1627-1694). L'acte de vente de la seigneurie de Commercy est rédigé et ratifié par les nouveaux souverains

¹² A. MATHIEU, *op. cit.*, p. 17.

¹³ Le Château-Bas occupait la pointe nord-ouest de la ville médiévale. Sa destruction a commencé en 1757, lorsqu'il fut transformé en buanderie de la caserne.

¹⁴ Cf. *annexe 2*, page 19 : carte de la ville de Commercy au début du XVI^e siècle.

¹⁵ Ils portaient le titre de "comtes de Sarrebruck".

¹⁶ A. DOM CALMET, *Notice de la Lorraine*, Nancy, Beaurain, 1756, tome 1, p. 264 : Charles Quint, de retour de la bataille de Saint-Dizier, brûla une grande partie de la ville de Commercy, notamment le Château-Bas.

¹⁷ A. MATHIEU, *op. cit.*, p. 11.

¹⁸ Louis Desarmoises meurt à Paris en 1732.

¹⁹ C-E DUMONT, *op. cit.*, tome 2, p. 113-114. Le cardinal de Retz meurt à Paris le 24 août 1679.

²⁰ Ce mariage fut célébré le 7 octobre 1660 dans l'église de l'abbaye de Montmartre.

le 19 octobre 1665, en la maison de M. de Tailfumy. Le cardinal la vend moyennant la somme de cinq cent cinquante milles livres tournois, montant qui lui sert aussitôt à désintéresser ses créanciers.

Jusqu'à la Révolution, les limites d'une seigneurie restent très aléatoires, celles-ci concernant davantage des hommes que des terres. Sous le règne du cardinal²¹, la seigneurie de Commercy se composait des villages de :

- Aulnois-sous-Vertuzey
- Bouveron
- Chonville
- Dommartin-au-Fort
- Erize-Saint-Dizier
- Euville
- Frémerville
- Girauvoisin
- Gironville
- Laneuville-au-Rupt
- Lérouville et Launois
- Malaumont
- Méligny-le-Grand
- Méligny-le-Petit
- Ménil-la-Horgne
- Ménil-la-Tour
- Pont-sur-Meuse
- Reffroy
- l'abbaye de Riéval
- Royaumeix
- Saint-Aubin
- Saulx-en-Barrois
- Vaux-la-Grande
- Vaux-la-Petite
- Vignot
- Ville-Issey
- Villeroy

Le règne des princes de Lislebonne est fortement marqué par les guerres de Louis XIV. Dès 1670, la seigneurie est confisquée par le roi de France, celui-ci se justifiant par le droit. La Chambre Royale qu'il a établie à Metz, qui a pour fonction de rechercher les prétendues usurpations sur les domaines des Trois-Evêchés, se charge d'accomplir la réunification de la principauté de Commercy au royaume de France. La Lorraine est envahie jusqu'en 1697. Or, la princesse de Lislebonne fait donation de sa seigneurie à son fils Charles-François dès le 1^{er} mars 1699. Celui-ci, qui porte le titre de *Prince de Commercy*, habite Vienne et est engagé dans les troupes impériales.

Le 11 avril 1699, Charles-François décide de transmettre la souveraineté au duc de Lorraine Léopold. Par son décès en août 1702²², Léopold est donc investi de la nue-propriété de Commercy. Mais Louis XIV poursuivant sa « politique de réunion », la France conteste à la Lorraine la souveraineté que le « prince de Commercy » avait transmise au duc. La question est tranchée par le Traité de Metz de 1707. Il fait suite au traité de Ryswick de 1698, qui impose à la France la restitution des territoires annexés. Dans le cas de la Lorraine, les droits que le duc Charles IV avait en 1670 sont rétablis. Le 7 mai 1707, la Chambre royale de Metz arrête que Commercy et toute sa seigneurie resterait en souveraineté à Léopold. Le 19 août 1707, Jean-Baptiste Mahuet, premier président de la Cour souveraine de Lorraine et du Barrois, prend possession pour le duc de Lorraine « de la souveraineté de la dite Terre et Seigneurie de Commercy »²³.

Le 31 décembre 1707, Léopold accorde l'usufruit de la principauté de Commercy au fils de Charles IV : Charles-Henry de Lorraine, prince de Vaudémont²⁴. Dès l'année suivante, ce dernier prend activement possession de sa seigneurie. Il s'occupe d'organiser l'administration, de créer un Conseil d'Etat et une Cour Souveraine. En outre, il entreprend des travaux d'urbanisme qui ont considérablement modifié la ville de Commercy. Charles de Vaudémont a véritablement marqué de son empreinte le paysage commerzien. Il rénove ainsi la demeure princière entre 1708 et 1717. L'avenue qui conduit du château jusqu'aux bois est également aménagée, et sa plantation débute en 1714. En 1715, la Place du Fer à Cheval²⁵ est créée...

Lorsque les biens de la Part de Sarrebruck sont vendus à la fin de l'année 1722, Léopold remet l'usufruit de la seigneurie du Château-Bas à Charles-Henry de Lorraine. Celui-ci devient donc maître de l'ensemble de la principauté : « la seigneurie du Château-Bas sortit de ses mains, et le prince de Vaudémont resta seul maître de tout Commercy divisé depuis quatre siècles »²⁶. Il meurt le

²¹ Liste élaborée à partir du chapitre évoquant le cardinal de Retz. Les archives concernées représentent l'article 20 B 49.

²² Charles meurt le 15 août 1702 à la bataille de Luzara.

²³ A. BERTRAND et J-P STREIFF, *op. cit.*, p. 29.

²⁴ AD M&M = B 126 : lettres patentes du duc de Lorraine datant de 1706-1708 (p. 405 de la table alphabétique), comportant la donation de la terre et seigneurie de Commercy au prince de Vaudémont. Celui-ci était le frère de la princesse de Lislebonne. A signaler que ce fond d'archives présente la succession de la femme du prince de Vaudémont : Anne-Elisabeth Elboeuf de Lorraine (article 20 B 55). Cette dernière est décédée au château de Commercy le 5 août 1714.

²⁵ La place du Fer-à-Cheval existe encore aujourd'hui. Pour sa construction, la petite halle de Commercy, la boucherie et les abattoirs ont été rasés.

²⁶ C-E DUMONT, *op. cit.*, tome 2, p. 263.

14 janvier 1723. Et le 23 janvier, le duc Léopold publie un édit où il change les dispositions prises par Charles-Henry de Lorraine. Le bailliage de Commercy est créé.

II. Les prévôtés de Commercy

Au niveau judiciaire, la principauté de Commercy comprend de multiples juridictions. Dans les faits, ce sont plusieurs prévôtés qui rendent la justice. Trois instances sont en fait souveraines à Commercy.

Il existe tout d'abord la *prévôté de la Part de Sarrebruck*, qui correspond à la justice rendue par les seigneurs du Château-Bas. La *prévôté des damoiseaux* fait référence à l'arbitrage donné par ceux du Château-Haut. Enfin, certaines localités de la principauté, dont la ville de Commercy elle-même, dépendent de la *prévôté commune*, c'est-à-dire d'une cour qui réunissait le prévôt de la Part de Sarrebruck et celui du Château-Haut.

Pour connaître le nom des prévôts de ces juridictions, de nombreuses archives ont été analysées. Ce sont néanmoins les registres de causes et les sentences qui ont révélé la plupart des informations. Les documents de la fin du XVII^e et du début du XVIII^e siècle explicitent clairement le nom des prévôts. Or, avant 1670, ces derniers ne sont cités que dans quelques actes. Les dates précises s'y rapportant constituent alors le point de départ d'une autre démarche, celle-ci permettant de trouver le début et la fin de l'office concerné. En fait, les signatures apposées au bas des documents constituent une mine d'information essentielle. Elles permettent de retracer précisément les dates de fonction de chaque prévôt. La succession des offices nécessite cependant énormément d'attention. C'est par exemple le cas de Jacques Le Cagnetel, prévôt de Vignot de 1648 à 1674. D'abord tabellion dans les années 1630²⁷, il devient procureur fiscal quelques années après²⁸. En 1640²⁹, il est lieutenant de Vignot-Malaumont. Dès 1642³⁰, il est désigné comme juge de cette juridiction. Enfin, la charge prévôtale lui est attribuée en 1648³¹. La première signature d'un prévôt ne correspond donc pas toujours précisément au début de cet office.

A) La prévôté des Damoiseaux

1) Sa juridiction

- L'étendue de sa souveraineté.

Les seigneurs du Château-Haut possèdent la souveraineté sur plus des deux tiers de la ville de Commercy, mais aussi sur Euville, Pont-sur-Meuse, le comté de Sampigny (qui compte les villages de Sampigny, Grimaucourt, Ménil-aux-Bois et Vadonville), ainsi que sur Malaumont et Vignot (jusqu'à la création de la prévôté de Vignot-Malaumont à la fin des années 1570). Ces dépendances vont quelque peu évoluer sous le règne du duc Léopold. Le traité du 22 septembre 1710 entraîne le rattachement du comté de Sampigny et du village de Pont-sur-Meuse au bailliage de Saint-Mihiel. Concernant la ville de Commercy, l'influence des damoiseaux ne cesse de grandir au fil des siècles. Le mépris des droits du seigneur du Château-Bas est frappant sous le règne du prince de Vaudémont. Pour les embellissements de la ville Commercy, celui-ci empiète ouvertement sur les droits du comte Pierre Desarmoises. Par exemple, lors de la construction de la Place du Fer-à-Cheval en 1715, vingt-neuf maisons sont rasées sans que l'indemnité du « chapon » soit payée à ce dernier. Les officiers et les employés du Château-Bas sont également privés des exemptions auxquelles ils ont droit. L'absence du sieur Desarmoises, plus souvent à Paris, favorise la totale emprise des damoiseaux sur la principauté. Cette hégémonie s'aperçoit dans le fond d'archives, puisque la grande majorité des actes concerne le Château-Haut.

- La mairie prévôtale d'Euville.

La souveraineté d'Euville est acquise par les seigneurs du Château-Haut après un partage datant de 1377. Jusqu'à la mort d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans le 23 décembre 1744, dernière

²⁷ AD M = 20 B 115 : acte de 1633.

²⁸ ADM = 20 B 84 : actes de 1635 à 1638.

²⁹ AD M = 20 B 115.

³⁰ AD M = 20 B 103.

³¹ AD M = 20 B 103 et 20 B 84.

souveraine légitime de Commercy, le seigneur du Château-Haut se qualifiait de *damoiseau de Commercy, souverain d'Euville*³². Cette distinction se traduisait dans les faits par l'existence d'une mairie prévôtale à Euville³³. Celle-ci est supprimée en 1723 lors de la création du bailliage de Commercy.

- Les restrictions à la souveraineté des damoiseaux.

Celles-ci sont la conséquence de l'engagement de Jean I^{er} de Sarrebruck en 1318, lorsqu'il se reconnut vassal du roi de France pour certains domaines et fiefs dépendant de la seigneurie de Commercy. Dans ces derniers, la haute-justice émane du bailliage de Vitry-le-François, et non de la justice en dernier ressort des damoiseaux. Les affaires judiciaires en appel sont alors soumises au Parlement de Paris. Les registres d'archives recensés s'y rapportant portent le titre de : « prévôté de la terre et seigneurie de Commercy en ce qui ressort par appel au bailliage de Vitry-le-François ». Vitry devient donc le centre de la justice des villages de :

- | | |
|----------------------|----------------------|
| - Chonville | - Saint-Aubin |
| - Laneuville-au-Rupt | - Ville-Issey |
| - Mélny-le-Grand | - l'abbaye de Riéval |
| - Ménil-la-Horgne | |

Cependant, l'article XV du traité de Paris, datant du 21 janvier 1718, supprime ce ressort judiciaire au bailliage de Vitry-le-François. Désormais, la justice dans ces villages revient au duc de Lorraine.

2) Liste des prévôts du Château-Haut

1571-1597	Antoine Fleury ³⁴
1598-1636	Jean Laurent ³⁵
1636-1650	Antoine Du Laurans ³⁶
1651-1665	Mathieu Desmartineaux ³⁷
1666-1702	Nicolas Jean-Baptiste de Tailfumy ³⁸
1703-1723	Jean-Baptiste Raillart ³⁹

En 152 ans, la seigneurie du Château-Haut n'aura donc connu que six officiers. La durée moyenne de cette charge prévôtale s'établit à environ vingt-cinq ans. Cette longévité n'a rien d'exceptionnel. Par exemple, entre 1670 et 1790, Vaucouleurs n'a connu que quatre prévôts, la durée moyenne de leur office étant de trente-six ans⁴⁰.

³² Le damoiseau portait également le nom de "prévôt de la terre et seigneurie de Commercy et Euville" ou encore de "prévôt mayeur de la principauté d'Euville".

³³ La même personne cumulait les offices de prévôt du Château-Haut et de prévôt d'Euville.

³⁴ AD M = 20 B 36 : prévôt dès 1571 ; 20 B 17 : prévôt jusqu'en 1597.

³⁵ AD M = 20 B 57 : prévôt dès 1598 ; 20 B 9 : prévôt jusqu'en 1636. Laurent est parfois écrit *Laurant*. Nicolas de Tailfumy est procureur fiscal de la prévôté entre 1631 et 1637.

³⁶ AD M = 20 B 38 : prévôt dès 1636 ; 20 B 36 : prévôt jusqu'en 1650. A cette époque, les lieutenants de la prévôté sont Nicolas Haraucourt et Gilard Thirion. Le procureur fiscal se nomme Jean de Valfleury.

³⁷ AD M = 20 B 38 : prévôt dès 1651 ; 20 B 70 : prévôt jusqu'en 1665. En 1664, le procureur fiscal de cette prévôté est Jean Guillemin.

³⁸ AD M = 20 B 70 : prévôt dès 1666 ; 20 B 62 : prévôt jusqu'en 1702 ; ADM&M = B 126 : lettres patentes du duc de Lorraine datant de 1703 (p. 383 de la table alphabétique) : Nicolas de Tailfumy, seigneur de Lahayville, est nommé gouverneur de Commercy. L'inventaire des biens de la maison seigneuriale de Lahayville, suite au décès du seigneur Tailfumy, date de 1712 et se trouve dans le numéro 20 B 23. Entre 1666 et 1693, Nicolas Florentin est lieutenant de cette prévôté. Par la suite, cet office est accordé à Jean-Baptiste Raillart. Dans les années 1690, François Lallemand est le procureur fiscal.

³⁹ AD M = 20 B 63 : dès 1701-1702, Jean-Baptiste Raillart est cité comme "lieutenant en chef de la prévôté de Commercy". Ce personnage rend alors la justice en lieu et place du seigneur de Tailfumy ; 20 B 65 : Raillart porte l'office de prévôt en 1703 ; 20 B 15 : prévôt jusqu'en 1723. Alexis Rouyer, prévôt de Vignot-Malaumont entre 1722 et 1771, est lieutenant de la prévôté des Damoiseaux dès 1720.

⁴⁰ H. PIANT, *Le tribunal de l'ordinaire. Justice et société dans la prévôté de Vaucouleurs sous l'Ancien Régime (vers 1670-1790)*, thèse de doctorat, université de Dijon, 2001, volume 2, p. 306-307.

B) La prévôté de la Part de Sarrebruck

1) Une justice affaiblie

En 1344, il est décidé que la Part de Sarrebruck détiendra l'administration d'un tiers de la ville de Commercy. Il est néanmoins très difficile d'établir une liste stricte des biens que chaque seigneur possède sur le ban de Commercy, notamment parce que les données du partage initial de 1344 se sont modifiées au fil des querelles et des concessions⁴¹. En 1365 par exemple, un accord prévoit que tous les moulins de la ville seront mis sous la juridiction des seigneurs du Château-Haut⁴². Il s'avère néanmoins que les biens et la justice détenue par la Part de Sarrebruck ont eu tendance à diminuer au cours des siècles, les damoiseaux s'accaparant l'héritage du Château-Bas acquis au XIV^e siècle. La faiblesse du nombre d'archives relatives à cette prévôté s'explique ainsi. Le prévôt de la Part de Sarrebruck détient donc beaucoup moins d'influence que son homologue du Château-Haut. Cependant, il a toujours droit d'assise dans l'administration de la prévôté commune.

2) Liste des prévôts de la Part de Sarrebruck

La faiblesse des archives relatives à la Part de Sarrebruck, durant la période 1591-1609 pose problème dans l'établissement de la liste des prévôts⁴³. Il est néanmoins frappant que la seigneurie du Château-Bas ait connu davantage d'officiers que celle du Château-Haut. Entre 1612 et 1722, la durée moyenne de cette charge s'établit à un peu plus de quinze ans, celle des damoiseaux se révélant être supérieure d'une décennie. De fait, seul un prévôt est resté en fonction plus de vingt-cinq ans : Eustache Brady (trente ans). Il semblerait donc que la Part de Sarrebruck ait attribué cet office à des personnes en fin de carrière. Ce poste constituerait en quelque sorte le couronnement d'une carrière judiciaire. De toute façon, il se révèle beaucoup plus symbolique que fonctionnel, en raison de la perte de prestige et d'influence de la Part de Sarrebruck

1558-83	Gille de Ramberviller ⁴⁴
1584-1590	François Rosières
1593	Nicolas Pantaléon
1599	Nicolas Humbert
1610-1611	François Jaquemin ⁴⁵
1612-1637	Toussaint Haraucourt ⁴⁶
1638-1648	Henri Hennezon ⁴⁷
1649-1673	Claude Durand ⁴⁸
1674-1679	Sébastien Sarasin ⁴⁹
1680-1710	Eustache Brady ⁵⁰
1711-1715	Nicolas Mengeot ⁵¹
1716-1722	Claude Rouyer ⁵²

⁴¹ A. MATHIEU, *op. cit.*, p. 87-89 : liste des possessions de chaque seigneur de Commercy et leur évolution jusqu'au XVI^e siècle.

⁴² A. MATHIEU, *op. cit.*, p. 17.

⁴³ Il a malheureusement été impossible de discerner les prévôts du Château-Bas durant la période 1591-1609. Les noms indiqués correspondent seulement aux indications données par Dumont à la page 159 du tome 2. La faiblesse du nombre d'archives de la Part de Sarrebruck justifie le fait que la justice rendue par cette instance connaît un fort déclin dès le XVII^e siècle.

⁴⁴ AD M = 20 B 7.

⁴⁵ AD M = 20 B 57 : prévôt dès 1610 ; 20 B 7 : prévôt jusqu'en 1611. Nicolas Vaultrin est alors lieutenant de cette prévôté.

⁴⁶ AD M = 20 B 57 : prévôt dès 1612 ; 20 B 38 : prévôt jusqu'en 1637.

⁴⁷ AD M = 20 B 44 : prévôt dès 1638 ; 20 B 42 : prévôt jusqu'en 1648. Il est également procureur-général du Barrois.

⁴⁸ AD M = 20 B 36 : prévôt dès 1649 ; 20 B 11 et 20 B 18 : prévôt jusqu'en 1673. Claude Durand était auparavant procureur de cette prévôté.

⁴⁹ AD M = 20 B 38 : prévôt dès 1674 ; 20 B 59 : prévôt jusqu'en 1679. Sébastien Sarasin est seigneur de Saint-Agnan et de Verzelle. Gérard Thirion est un des lieutenants de cette prévôté.

⁵⁰ AD M = 20 B 59 : prévôt dès 1680 ; 20 B 11 : prévôt jusqu'en 1710 ; 20 B 92 : inventaires après décès (1692). Dès les années 1690, François Lapaillotte et Antoine Colombé sont lieutenants de cette prévôté. Charles Barrois (prevôt de Vignot par la suite) et François Vannesson sont les procureurs fiscaux.

⁵¹ AD M = 20 B 11 : prévôt de 1711 à 1715.

⁵² AD M = 20 B 15 : prévôt entre 1716 et 1719 ; 20 B 21 et 20 B 22 : prévôt jusqu'en 1722.

C) La prévôté commune

La prévôté commune est l'instance où les deux seigneurs de Commercy rendent la justice conjointement, ceux-ci étant représentés par leur prévôt respectif. Sa juridiction, définie depuis le XIV^e siècle, s'étend à la ville de Commercy pour les ressorts en appel, au faubourg du Breuil, ainsi qu'à la partie commune de Lérouville. Les archives de la prévôté commune sont conservées dans un coffre placé sous l'autel Notre-Dame de l'église paroissiale Saint-Pantaléon. Celles-ci se sont accrues à la fin du XVII^e siècle et, plus encore, au début du XVIII^e siècle. Le rôle croissant de cette instance judiciaire s'explique essentiellement par l'augmentation des demandes en appel qui concernent la ville de Commercy. Il s'agit alors souvent de procédures intentées contre les jugements abusifs et aléatoires du seigneur du Château-Bas.

Jusqu'en 1710, la justice rendue conjointement se fait donc à travers ce que les registres nomment « la prévôté commune ». Or, le fond d'archives révèle un changement d'appellation à partir de l'année 1710. L'expression « registres des causes des prévôtés réunies à la Cour Souveraine »⁵³ apparaît désormais. Les attributions de la prévôté commune sont donc transférées à la Cour Souveraine de Commercy, qui a été créée par le prince de Vaudémont.

Dès le XVI^e siècle, la prévôté commune reçoit les comptes des deniers et d'octrois de l'Hôtel de ville de Commercy. Evidemment, la Cour Souveraine en héritera au XVIII^e siècle. Ces comptes sont présentés devant les deux procureurs fiscaux assistés de leur prévôt respectif, formant ainsi la Chambre des Comptes de Commercy. A partir de 1723, ils sont envoyés à la Chambre des Comptes de Lorraine. Ils sont alors établis en trois exemplaires : un pour la Chambre des Comptes de Lorraine, un pour l'Hôtel de ville de Commercy et un pour le receveur du bailliage. Malheureusement, le présent fond d'archives ne comporte les comptes de Commercy que pour les années antérieures à 1709 et pour les années 1789-1790⁵⁴.

D) La Cour des Grands-Jours et la Cour Souveraine

1) Leurs attributions

La Cour des Grands-Jours est la juridiction qui gère les appels de sentences des prévôtés de la principauté de Commercy : celle des Damoiseaux et celle de la Part de Sarrebruck. Les deux châteaux devant contribuer à rendre la justice en commun, chaque seigneur a, à cette cour, son prévôt et son magistrat supérieur chargé de vider les appels. La Cour des Grands-Jours se réunit seulement deux ou trois fois par an, selon le nombre des affaires à juger. Ses décisions étant souveraine, les parties les exécutent immédiatement⁵⁵. Au XVIII^e siècle, le prince de Vaudémont crée la Cour Souveraine de Commercy. Celle-ci prend alors les attributions de la Cour des Grands-Jours, en arbitrant les causes d'appel.

Les deux prévôts siègent donc à la Cour Souveraine de Commercy. Or, à partir de 1718-1719, un seul des deux semble instruire les affaires : celui des damoiseaux. En effet, Jean-Baptiste Raillart multiplie les jugements au sein de la Cour Souveraine. Au contraire, les actes rédigés au nom de Claude Rouyer, prévôt du Château-Bas de 1716 à 1722, deviennent très rares⁵⁶. Avant la disparition de la principauté de Commercy, la prédominance des damoiseaux est donc incontestable.

Lorsque le duc de Lorraine crée le bailliage de Commercy en 1723, il supprime les instances judiciaires présentes jusqu'alors, dont la Cour des Grands-Jours. L'article XI de l'édit du 23 janvier 1723 prévoit que : « tous les actes et registres de la Cour des Grands-Jours soient apportés à la Cour Souveraine de Lorraine »⁵⁷. Ceci explique qu'il n'a été retrouvé qu'un seul registre de cette cour⁵⁸.

⁵³ Les articles 20 B 14 et 20 B 15 montrent que le dernier registre propre de la prévôté commune prend fin en 1710, alors que le premier registre de la Cour Souveraine date de cette même année.

⁵⁴ A signaler que les archives communales de Commercy contiennent la totalité des comptes de la municipalité entre 1740 et 1792 : AD M = E dépôt 91/ CC 45-46.

⁵⁵ Au départ, les arrêts pris par la *Cour des Grands-Jours* n'étaient pas rédigés. Gérard d'Avillers porta remède à cet abus, en créant un greffier qui était chargé de tenir note des sentences rendues.

⁵⁶ AD M = 20 B 25-29 : sentences et procès-verbaux de la Cour Souveraine de Commercy, de 1718 à 1723.

⁵⁷ AD M = 19 B 1 : édit du 23 janvier 1723, article XI.

⁵⁸ Il s'agit du numéro 20 B 16, couvrant la période 1701-1703.

2) Les membres de la Cour Souveraine

- Les présidents

1701-1712	Charles-François Durand ⁵⁹
1713-1720	Louis Ignace d'Issoncourt ⁶⁰
1720-1723	François-Anne Du Puy ⁶¹

- Les conseillers

1713-1723	François Haizelin ⁶²
1713-1723	Henry-François Bonnet ⁶³
1713-1723	Jean-Baptiste Raillart ⁶⁴
1715-1723	Jean-François Lartiller ⁶⁵
1717-1723	Berthelet
1720-1723	François Nota de la Tour ⁶⁶
1721-1723	Charles-Antoine Du Puy ⁶⁷

- Les procureurs de la Cour

1707-1710	François Martin ⁶⁸
1707-1723	François Lapailotte ⁶⁹
1709-1723	Jean Liébaut ⁷⁰

- Le procureur général

1715-1720	François-Anne Du Puy ⁷¹
1720-1723	François Haizelin ⁷²

A Commercy, la justice reste ainsi organisée jusqu'au XVIII^e siècle et la prise de possession de la seigneurie par la Lorraine. Elle se révèle donc très complexe, en raison des multiples instances mises en place pour satisfaire le pouvoir des seigneurs des deux châteaux. Il faut également évoquer les officiers de la municipalité de Commercy, tels les maires, qui jouent un rôle important dans l'administration de la justice.

III. La ville de Commercy

A) Une liberté relative

Le premier sceau de la ville de Commercy, en argent, représentait trois damoiseaux sans légende. Celui en usage pendant le XVIII^e siècle, c'est-à-dire sous la domination de la Lorraine, est de taille plus grosse ; de couleur azur, il représente trois damoiseaux mis en pal⁷³.

La charte de franchise de la ville de Commercy est accordée aux habitants en 1324, par le comte Jean I^{er}. Elle investit les Commerciens du droit de faire juger par leurs magistrats communaux « tous plaids et querelles entre les bourgeois et les manants »⁷⁴. Le seigneur se réserve cependant le

⁵⁹ AD M = 20 B 16 : en 1701, Charles-François Durand est président de la Cour des Grands-Jours ; 20 B 15 : il est "président de la Cour Souveraine, Chambre des Comptes, Cour des Aides et Finances de Commercy" ; 20 B 23 : inventaire après décès de Durand ; 20 B 25 : partage de ses biens.

⁶⁰ AD M = 20 B 23 : il s'agit du comte d'Issoncourt.

⁶¹ AD M = 20 B 27

⁶² AD M = 20 B 23.

⁶³ *ibid*

⁶⁴ *ibid*

⁶⁵ AD M = 20 B 24.

⁶⁶ AD M = 20 B 27.

⁶⁷ AD M = 20 B 28.

⁶⁸ AD M = 20 B 66 : inventaire après décès de François Martin (1710).

⁶⁹ François Lapailotte décède en 1726.

⁷⁰ AD M = 20 B 29.

⁷¹ AD M = 20 B 24.

⁷² AD M = 20 B 27 : il remplace François-Anne Dupuy, nommé président de la Cour Souveraine de Commercy.

⁷³ Cela signifie que les trois damoiseaux étaient représentés sur une large bande verticale, au milieu de l'écu. On ignore pourquoi trois damoiseaux ont été mis plutôt qu'un seul, si ce n'est pour l'exigence du dessin.

⁷⁴ C-E DUMONT, *op. cit.*, tome 3, p. 156.

droit de connaître les contestations et les voies de fait ouvertes entre la ville et les officiers municipaux. Le prévôt du Château-Haut juge alors les appels qui peuvent être faits. Il gère également les affaires judiciaires de Commercy en cas de crimes et de duels, ainsi que lorsque les causes intéressent les nobles, les juifs et les prêtres. Ces exceptions viennent encore restreindre la souveraineté de la Part de Sarrebruck sur sa juridiction initiale. Dans tous les cas exceptionnels présentés, les décisions prises par le prévôt peuvent être portées en dernier ressort devant le seigneur. Jusqu'au XVII^e siècle, le damoiseau les examine souvent lui-même. Par la suite, celui-ci a tendance à se décharger de ces affaires pour les confier à un magistrat, venant de Saint-Mihiel, de Nancy ou de Vitry.

B) Le maire

La fonction de *maire*, importante à toutes les époques, se révèle souvent pénible et dangereuse. Qu'elle vienne du roi ou des habitants, cette charge honorifique constitue d'importantes pertes financières pour celui qui la porte. Elle devient même dangereuse lorsque la justice demande les comptes de la gestion de la municipalité. Jusqu'en 1766, la police de Commercy est exercée par le premier échevin⁷⁵, celui-ci prenant le titre de *lieutenant*. A partir de cette date, le lieutenant de police est désigné par les officiers français. Le premier à exécuter cette charge se nomme Jean Vauberet⁷⁶.

Liste des maires de Commercy à l'époque moderne :

En raison du manque d'informations, l'étude de Dumont⁷⁷ a été reprise pour la fin du XVI^e siècle et le début du XVII^e siècle : les noms suivis d'un x font référence à celle-ci.

1571	Bastien Ferry ⁷⁸
1583-1588	Raphaël Mengin ⁷⁹
1593-1601	Nicolas Haraucourt ⁸⁰
1604	Jean-Pierre Ferry [x]
1605	Jean Durand, sieur de Rezoncourt [x]
1607	Mengin [x]
1608-1609	Nicolas Haraucourt [x]
1610-1611	Didier Vannesson ⁸¹
1612-1613	Claude Durand [x]
1613-1614	Pierre Germain [x]
1616-1617	Claude Durand ⁸²
1618-1619	Didier Vannesson [x]
1620-1621	Nicolas Haraucourt [x]
1622-1623	Thierry Larcher [x]
1626	Jean Castellan [x]
1627-1629	Thierry Larcher ⁸³
1630-1633	Pierre Germain ⁸⁴
1634-1635	Jean Castellan ⁸⁵
1636	Nicolas Haraucourt, le jeune ⁸⁶
1637	Vaultrin-Vaultrin [x]
1638	Philippe de Vacon [x]

⁷⁵ C-E DUMONT, *op. cit.*, tome 2, p. 154.

⁷⁶ AD M = 19 B 8 : évaluation des offices de judicature du bailliage royal de Commercy faite par les personnes occupant ces fonctions (1771) ; E dépôt 91/ FF 35 = causes de l'Hôtel de Ville de Commercy (1763-1768), le 17 avril 1763 : à la mort de Pierre Lerouge, ancien lieutenant de police, son fils Alexis redonne cet office à la ville de Commercy qui le cède à Jean-Marie Vauberet.

⁷⁷ C-E DUMONT, *Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy*, Bar-le-Duc, Numa Rolin, 1843, tome 2, p. 144-154 : liste non-exhaustive des maires de la ville de Commercy.

⁷⁸ AD M = 20 B 36.

⁷⁹ AD M = 20 B 7 : registre des causes de 1583 et de 1588.

⁸⁰ AD M = 20 B 7 et 20 B 44.

⁸¹ AD M = 20 B 7.

⁸² *ibid*

⁸³ AD M = 20 B 8 et 20 B 42.

⁸⁴ *ibid*

⁸⁵ AD M = 20 B 38.

⁸⁶ AD M = 20 B 42.

1639-1641	François Durand ⁸⁷
1642-1643	Jacques Colombe ⁸⁸
1644	Mathieu Mansart ⁸⁹
1645-1647	Jean Jobelin ⁹⁰
1648-1652	Demange Larcher ⁹¹
1653-1659	Antoine Du Laurans ⁹²
1660-1663	Mathieu Manssart ⁹³
1664-1665	Nicolas Florentin ⁹⁴
1666-1667	Jean Hébert ⁹⁵
1668	Nicolas Florentin ⁹⁶
1669	Claude Vannesson ⁹⁷
1670-1674	Nicolas Florentin ⁹⁸
1675-1679	Jean Marcoux ⁹⁹
1680-1684	Philippe Larcher ¹⁰⁰
1685	Pierre Fontaine ¹⁰¹
1686	François Lapailotte ¹⁰²
1687	Antoine Villeroy ¹⁰³
1688	Claude Vannesson ¹⁰⁴
1689-1690	François Lapailotte ¹⁰⁵
1691	François Raulin [x]
1692	François Brice ¹⁰⁶
1693-1697	Henry Pinon ¹⁰⁷
1698	Nicolas Martin ¹⁰⁸
1699	François Raulin ¹⁰⁹
1700-1701	Nicolas Martin ¹¹⁰
1702-1703	Samson Le Picart Laboullaye ¹¹¹
1704	Nicolas Martinot ¹¹²
1705	Claude Mourot ¹¹³
1706	Nicolas Martin ¹¹⁴
1707-1711	Dominique Rouyer ¹¹⁵
1712	Théodore Rousseau ¹¹⁶
1713-1724	Dominique Rouyer ¹¹⁷
1725-1726	Panthaléon Roblot ¹¹⁸

⁸⁷ AD M = 20 B 9 et 20 B 44 : François Durand est nommé par le roi de France.

⁸⁸ AD M = 20 B 42.

⁸⁹ *ibid*

⁹⁰ AD M = 20 B 36 et 20 B 42.

⁹¹ AD M = 20 B 36 et 20 B 39.

⁹² AD M = 20 B 42 : ce nom se retrouve également écrit sous la forme *Du Laurens*.

⁹³ AD M = 20 B 10.

⁹⁴ *ibid*

⁹⁵ *ibid*

⁹⁶ *ibid*. A signaler que Nicolas Florentin est lieutenant de la prévôté des Damoiseaux entre 1666 et 1693 (20 B11).

⁹⁷ *ibid*

⁹⁸ AD M = 20 B 11 et 20 B 18.

⁹⁹ AD M = 20 B 40.

¹⁰⁰ *ibid*

¹⁰¹ AD M = 20 B 41.

¹⁰² *ibid*

¹⁰³ *ibid*

¹⁰⁴ *ibid*

¹⁰⁵ AD M = 20 B 37 : compte de la ville de Commercy de l'année 1690.

¹⁰⁶ AD M = 20 B 19 : acte de 1692.

¹⁰⁷ AD M = 20 B 19 : désigné par la France, Henry Pinon détenait le titre de "maire royal et perpétuel de la ville de Commercy".

¹⁰⁸ AD M = 20 B 41.

¹⁰⁹ *ibid*

¹¹⁰ *ibid*

¹¹¹ *ibid*. En 1710, il est nommé substitut du procureur du roi à Huningue. En 1723, il devient huissier de la Chambre du Prince de Vaudémont.

¹¹² AD M = 20 B 37.

¹¹³ AD M = 20 B 41.

¹¹⁴ AD M = 20 B 148 : inventaires après décès de l'année 1743, contenant celui de Nicolas Martin.

¹¹⁵ AD M = 20 B 37 (1707-1711) ; E dépôt 91/ BB 1 : délibérations municipales de Commercy (1713-1723).

¹¹⁶ AD M = E dépôt 91/ BB 1 : délibérations (1713-1723).

¹¹⁷ AD M = E dépôt 91/ BB 1-BB 2 : délibérations (1713-1730).

¹¹⁸ AD M = E dépôt 91/ BB 2 : délibérations (1723-1730). Panthaléon Roblot meurt au cours de l'année 1726.

1726	Roch Villeroy ¹¹⁹
1727-1750	Philbert Poncheux ¹²⁰
1750-1767	? ¹²¹
1767-1772	Sébastien Longeaux de Prévile ¹²²
1773-1789	Jean-François Paquel ¹²³
1790	François Ceillier ¹²⁴

C) Etablissements religieux et confréries

1) L'église paroissiale et les couvents

L'église paroissiale est dédiée à Saint-Pantaléon. Le premier édifice est mentionné dès 1033¹²⁵. Le bâtiment actuel, rénové au XVIII^e puis au XIX^e siècle, est construit entre 1560 et 1575.

La collégiale de Saint-Nicolas est fondée en 1186 par un seigneur de Commercy, Simon de Broys, à côté de sa forteresse. Aux siècles suivants, la plupart des damoiseaux élisent sépulture dans ce couvent¹²⁶. Par ce choix, ils se distinguent des notables de la ville, ceux-ci étant ensevelis dans l'église paroissiale Saint-Pantaléon.

L'installation des moines bénédictins de Molesme à Breuil date de 1096. Ceux-ci reprennent alors un monastère jusqu'alors occupé par des religieuses. Cependant, le prieuré de Notre-Dame de Breuil est seulement reconnu en 1190¹²⁷. Au XVIII^e siècle, il adhère à la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe, mouvement né en Lorraine des grandes réformes post-tridentines. Breuil sert alors de scolasticat à la congrégation.

Un couvent de capucins est aussi fondé à Commercy en 1704, tout comme un couvent d'Ursulines entre 1705 et 1708.

2) Les confréries

Les confréries sont des associations pieuses mises sous la protection d'un saint patron. Elles sont parfois propres à des corporations de métiers, leurs membres étant ainsi unis par un lien professionnel. Par exemple, celle de Saint-Hubert rassemblait les bouchers de Commercy... Entre le XIII^e et le XX^e siècle, cette ville a vu la naissance de vingt-sept fraternités¹²⁸.

Le droit d'Ancien Régime stipule que la réunion des membres d'une confrérie, dans une église ou ailleurs, a seulement lieu pour pratiquer des actes de dévotion¹²⁹. Le pouvoir veut ainsi maintenir l'ordre en interdisant toutes les réunions illicites. Hormis quelques exceptions¹³⁰, une fraternité n'est établie que par lettres patentes du souverain. Elle devient alors un corps d'Etat, ayant les mêmes devoirs que les autres. Ses papiers- comptes, activités, justificatifs de dépenses et de recettes- doivent être déposés à la fabrique ou chez le curé. Par la suite, ils sont communiqués aux officiers

¹¹⁹ *ibid*

¹²⁰ *ibid* ; AD M = E dépôt 91/ BB 4 : délibérations municipales (1745-1750) ; AD M = 19 B 84 (1781) et 19 B 90 (1790) : inventaires après décès de Philbert Poncheux ; AD M&M = table alphabétique des noms de personnes trouvés dans les lettres patentes du duc de Lorraine (série B) : Cézard Caillon et Pierre Lerouge sont nommés lieutenants de police de Commercy en 1733 et 1734 (p. 66 et p. 358), Christophe Guillemin en 1736-1737 (p. 178), et Pierre Lecoq devient chef de police en 1736 (p. 235).

¹²¹ Aucune information n'est présente pour la période 1751-1767, notamment parce que les registres des délibérations municipales de Commercy (AD M = E dépôt 91/ BB 5-6), d'ailleurs incommunicables, sont inexploitable. Dumont déclare que Dominique Rouyer était le maire de Commercy à cette époque. Aucun élément n'a malheureusement pu le justifier.

¹²² AD M = E dépôt 91/ FF 37 : causes de l'Hôtel de Ville (1771-1774). Les provisions de l'office de maire de Jean-François Paquel enregistrées le 1^{er} février 1773 dévoilent que son prédécesseur est Sébastien Longeaux de Prévile. Jusqu'en 1763, le lieutenant de police est Pierre Lerouge. Puis, Jean-Marie Vauberet est nommé par la France. Le 13 juillet 1772, François-Hyacinthe Colin obtient la charge de lieutenant de police.

¹²³ AD M = E dépôt 91/ FF 37 : causes de l'Hôtel de Ville (1771-1774) : provision de l'office de maire enregistrée au bailliage de Commercy le 23 janvier 1773 et à l'Hôtel de Ville le 1^{er} février 1773 ; AD M = BB 11 : délibérations municipales (1784-1789). Jean-François Paquel est un maire royal désigné par la France.

¹²⁴ AD M = E dépôt 91/ FF 40 : causes de l'Hôtel de Ville (1786-1790). Aux élections du 10 février 1790, François Ceillier est élu maire, recueillant 260 voix sur 277.

¹²⁵ J-L FLOHIC, *op. cit.*, tome 1, p. 275.

¹²⁶ A. DOM CALMET, *Notice de la Lorraine*, Nancy, Beaurain, 1756, tome 1, p. 253.

¹²⁷ F. LIENARD, *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*, Paris, Imprimerie Nationale, 1979, p. 57.

¹²⁸ F. SCHWINDT, *La communauté et la foi. Confréries et sociétés dans l'ouest de l'espace lorrain (XIII^e-XX^e siècle)*, thèse de doctorat, université Nancy II, 2003-2004, volume 4, annexe 1 : tableau des confréries meusiennes (p. 9 : Commercy).

¹²⁹ F. SCHWINDT, *op. cit.*, volume 1, p. 38.

¹³⁰ Des associations pieuses, telles les confréries du Saint-Sacrement ou celles de la Vierge, sont tolérées sans aucune justification de documents officiels.

des instances souveraines. Le droit civil d'Ancien Régime vise donc à encadrer rigoureusement le fonctionnement de ces associations. Il tend à les subordonner aux paroisses en établissant une stricte hiérarchie¹³¹.

Les archives judiciaires de Commercy comprennent les comptes des confréries de Notre-Dame et de Saint-Sébastien entre 1599 et 1640¹³². Ceux des autres fraternités sont cependant absents : celle du Saint-Rosaire, celle de Saint-Claude, etc¹³³... Ces comptes annuels contiennent le détail des dépenses et des recettes, ainsi que la liste des membres qui composent ces associations. Donnant des renseignements sur les biens et les structures, ils permettent d'envisager une étude matérielle et sociologique des confréries. Les revenus de ces dernières proviennent en fait des droits de réception, de la cotisation personnelle¹³⁴, des fondations anciennes et d'un droit à la mort de chaque membre. Parmi les dépenses, il existe celles dites ordinaires et celles dites extraordinaires. Les dépenses ordinaires coïncident notamment avec les salaires versés à diverses personnes : le curé, le sacristain, l'organiste et le sonneur de cloches. Parfois, un sergent de la ville est rémunéré pour maintenir l'ordre et surveiller les associés¹³⁵. Les dépenses extraordinaires concernent les actions charitables, c'est-à-dire l'aide apportée aux pauvres, aux malades et aux orphelins, ce qui permet d'étudier la charité de l'organisme et son évolution. Elles présentent aussi l'achat et l'entretien du mobilier de la chapelle qui est rattachée à la fraternité. Les revenus de la confrérie de Saint-Sébastien servent ainsi à la restauration de l'autel Saint-Sébastien situé dans l'église Saint-Panthaléon, et à l'entretien de la chapelle du cimetière. L'argent est donc utilisé dans deux buts majeurs : d'une part, le bon exercice du culte, et d'autre part, la gestion et le bon fonctionnement de l'association. En outre, les comptes deviennent essentiels pour constituer une approche sociologique. Ils donnent de précieux renseignements sur les membres des confréries : leur effectif, l'intégration annuelle, leur sexe, leurs milieux sociaux...

La fraternité des arbalétriers apparaît au XIV^e ou XV^e siècle¹³⁶. Strictement masculine, elle est alors réservée aux jeunes archers. Issus de familles aisées, ceux-ci font partie de la « Compagnie des Arbalétriers », qui constitue la garde bourgeoise de Commercy. Dès 1600, cette fraternité est citée comme confrérie de Saint-Sébastien¹³⁷. Au XVII^e siècle, cette dernière perd son caractère de compagnie d'archers, au profit de la dévotion. Son effectif s'accroît considérablement, les femmes étant désormais acceptées. En 1620, elle se compose de 98 % d'hommes et de seulement 2 % de femmes. En 1660, une parité s'effectue entre les deux sexes. Et en 1687, la tendance s'inverse : seulement 32 % d'hommes pour 68 % de femmes¹³⁸. Un nouveau rôle est alors accordé à la confrérie de Notre-Dame. Celle-ci devient la société de dévotion personnelle des familles nobles de Commercy, fonction que jouait auparavant la fraternité des arbalétriers. Elle se compose d'une quarantaine de personnes de chaque sexe. Attachée à l'autel de la Vierge, elle célèbre sa fête le jour de la Conception.

A partir du XVII^e siècle, les confréries de Notre-Dame et de Saint-Sébastien se mêlent au pouvoir politique. En effet, dès les années 1630, elles se rapprochent de plus en plus du conseil de ville. Avec l'hôpital, elles deviennent une voie d'accès à la magistrature municipale de Commercy. Les mêmes noms se retrouvent ainsi constamment dans les adhésions et dans les élections aux postes d'officiers¹³⁹. A Commercy, il existe donc un système municipal original basé sur les fraternités¹⁴⁰. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, le même personnel anime l'hôpital, la confrérie de Notre-Dame et celle de Saint-Sébastien. Leurs revenus sont alors gérés par un receveur unique, celui là même qui s'occupe des comptes de l'hôtel de ville¹⁴¹.

¹³¹ La paroisse est en fait reconnue comme la maîtresse en matière de culte, puisque les activités de l'association, même autorisées par des statuts, ne peuvent avoir lieu le dimanche et jour de fête.

¹³² AD M = 20 B 42-45 et 19 B 129.

¹³³ Dans les confréries propres à une corporation de métiers à Commercy, on pourrait par exemple citer celle de Saint-Crépin qui rassemblait les cordonniers, celle de Saint-Michel qui concernait les marchands...

¹³⁴ Les cotisations personnelles vont progressivement disparaître.

¹³⁵ N. REGNIER, *Confréries et vie religieuse dans le doyenné de Bar aux XVI^e-XVIII^e siècles*, mémoire de maîtrise, université Nancy II, 1990, p. 79.

¹³⁶ AD M&M = B 239 : confirmation de l'établissement des arbalétriers à Commercy à la fin du XV^e siècle. La date précise de sa création ne peut être donnée.

¹³⁷ Saint protégeant de la maladie et de la mort.

¹³⁸ F. SCHWINDT, *op. cit.*, volume 4, p. 46.

¹³⁹ F. SCHWINDT, *op. cit.*, volume 2, p. 185 : certaines personnes entrent dans la confrérie de Saint-Sébastien, accèdent à un poste d'officier, puis se retrouvent quelques années plus tard dans l'administration de l'hôpital.

¹⁴⁰ Ce mécanisme a peut-être également fonctionné à Bar-le-Duc et à Saint-Mihiel, deux villes qui, comme Commercy, n'ont connu la vénalité des offices que de manière tardive.

¹⁴¹ F. SCHWINDT, *op. cit.*, volume 2, p. 186.

D) L'hôpital

La présence d'une léproserie à Commercy est attestée dès 1186¹⁴². L'hôpital, qui se trouve derrière la halle, existe déjà en 1403. Sa véritable organisation ne s'effectue néanmoins qu'au XVIII^e siècle. En 1708, le prince de Vaudémont accueille les Ursulines de Ligny. Dès 1709, celles-ci construisent de nouveaux bâtiments à la sortie de la ville, en direction de Ligny. Commercy commence ainsi à se doter de structures modestes mais durables. Quelques années plus tard, la gestion de l'hôpital est attribuée aux soeurs de Saint-Charles, d'où son nom actuel.

L'hôpital de Commercy reste une fondation pauvre. Le XVIII^e siècle lui permet alors de connaître de nombreuses dotations durables. Par exemple, le 29 novembre 1713, Léopold prononce un édit lui attribuant la ferme de Sommières¹⁴³. Cette ferme se compose de terres et de droits de corvées dans les villages de Chonville, Givrauval, Lérouville, Saint-Aubin et Vaux-la-Grande. Par la suite, Elisabeth-Charlotte d'Orléans va aussi doter généreusement l'hôpital. Un règlement strict d'admission apparaît d'ailleurs sous son règne, le 24 juin 1739.

Règlement de l'hôpital de Commercy, datant du 24 juin 1739¹⁴⁴

Article premier : Pour se conformer aux pieuses intentions des fondateurs, aucuns pauvre, homme, femme ou orphelin ne pourra espérer d'être reçu à l'hôpital s'il n'est point originaire de la ville ou dépendance de Commercy à moins d'un cas extraordinaire qui n'aura pas de suite ; [...]

3. On ne recevra jamais a l'hôpital ni homme ny femme mariés, ny aucun malade qui soit ataqué de quelque maladie contagieuse et facile à se communiquer ; [...]

5. Le nombre des Orphelines étant fixé à vingt cinq... elles n'y seront reçues qu'à l'âge de six ans et ne pourront y rester que jusqu'à l'âge de dix sept ans commencés, pendant lequel temps les soeurs auront soin de leur faire apprendre à lire, à écrire, mais surtout la doctrine chrétienne, en outre quelques ouvrages à leur portée et particulièrement les choses qui conviennent au ménage, afin qu'au bout de leur temps elles soient propres à envoyer au service pour y gagner leur vie à mesure qu'on trouvera à les placer dans les maisons les mieux réglées qu'il se pourra ;

6. Le pauvre homme ou femme qui entrera à l'hôpital après avoir remis son décret de réception à la soeur économe sera conduit par elle à l'église pour y adorer le très saint sacrement, et demander à Dieu la grace de l'aimer et le servir de tout son coeur... Elle l'avertira de se préparer à faire une confession générale afin de commencer une vie nouvelle et lui assignera ensuite son logement et son lit qu'il ne pourra plus quitter sans sa permission ;

7. Tous les pauvres... seront tenus de donner une déclaration de tout ce qu'ils possèdent et d'en transporter la propriété à l'hôpital, au moyen de quoi, ils apporteront leurs habits, linges et autres meubles, se dépouilleront même des fonds qu'ils pourraient avoir en faveur dudit hôpital [...]

10. Les pauvres, hommes et femmes et même les orphelines qui n'en seront pas dispensés par l'âge ou autres raisons se lèveront au plus tard à cinq heures et demy en Etez et à six heures et demy en hyver, Leurs premiers soins seront de se munir du signe de la Croix, de donner leur coeur à Dieu... ils réciteront quelques prières en s'habillant avec modestie et se rendront tous ensemble à l'Eglise... Pour y faire la prière publique... à six heures en Etez et à sept heures en hyver. La prière du soir se fera de même en commun. [...]

13. Ils seront tenus de s'occuper aux ouvrages et offices qui leur seront indiqués.

Règlement approuvé par Madame S.A.R. et l'évêque de Toul, le 24 juin 1739 (Arch. dép. Meuse, Commercy, H dépôt 2/2).

En 1790, l'hôpital de Commercy dispose de quarante lits pour accueillir les orphelines, les pauvres, les malades et les vieillards¹⁴⁵. Il engage alors cinq économes (chargés de la gestion financière), deux domestiques et un jardinier.

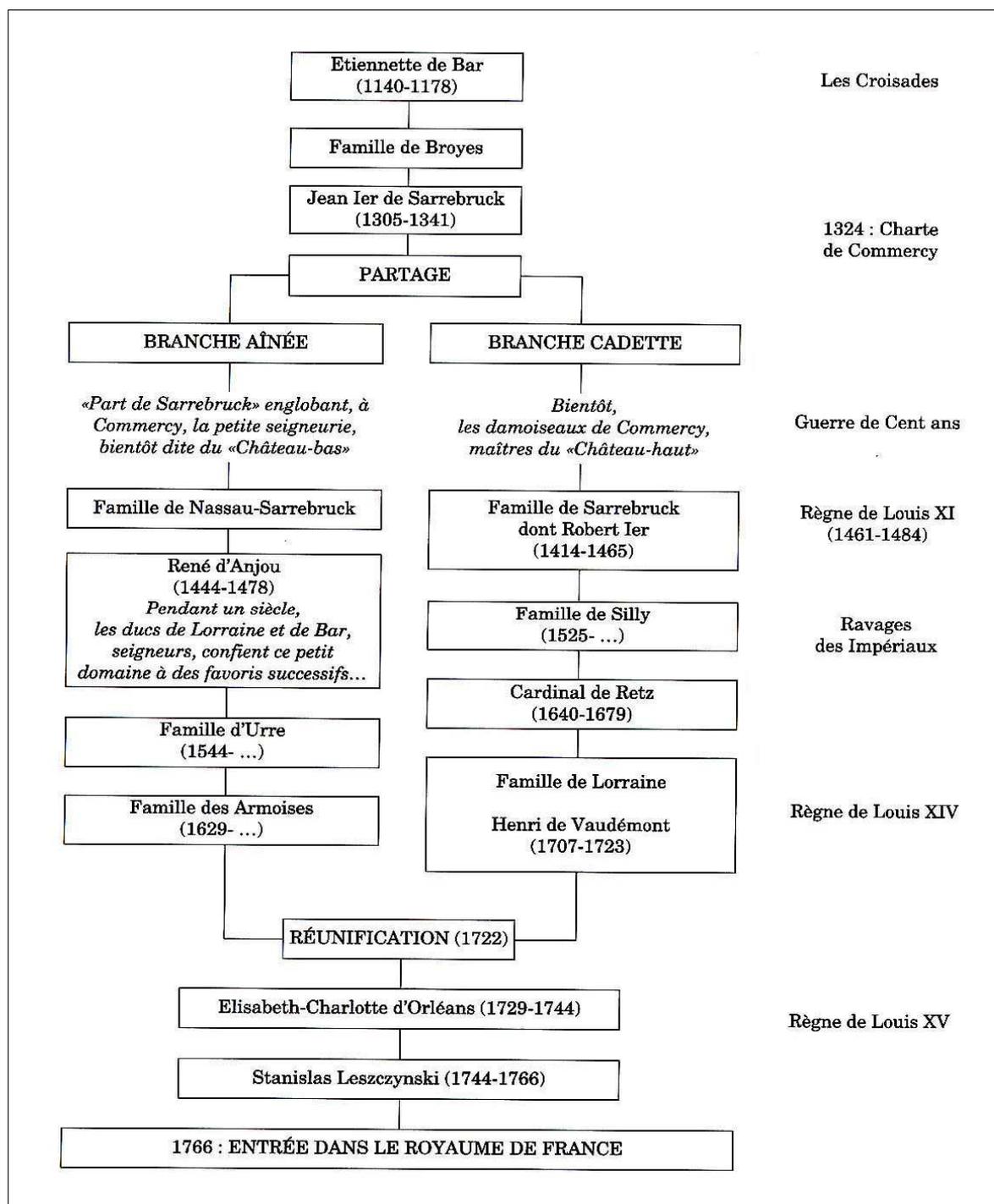
¹⁴² F. LIENARD, *op. cit.*, p. 57: l'existence de cette léproserie est attestée par une charte de Pierre de Brixey.

¹⁴³ C-E DUMONT, *op. cit.*, tome 2, p. 294-299 : liste des biens que l'hôpital de Commercy possède au XVIII^e siècle.

¹⁴⁴ A. BERTRAND et J-P STREIFF, *op. cit.*, p. 34.

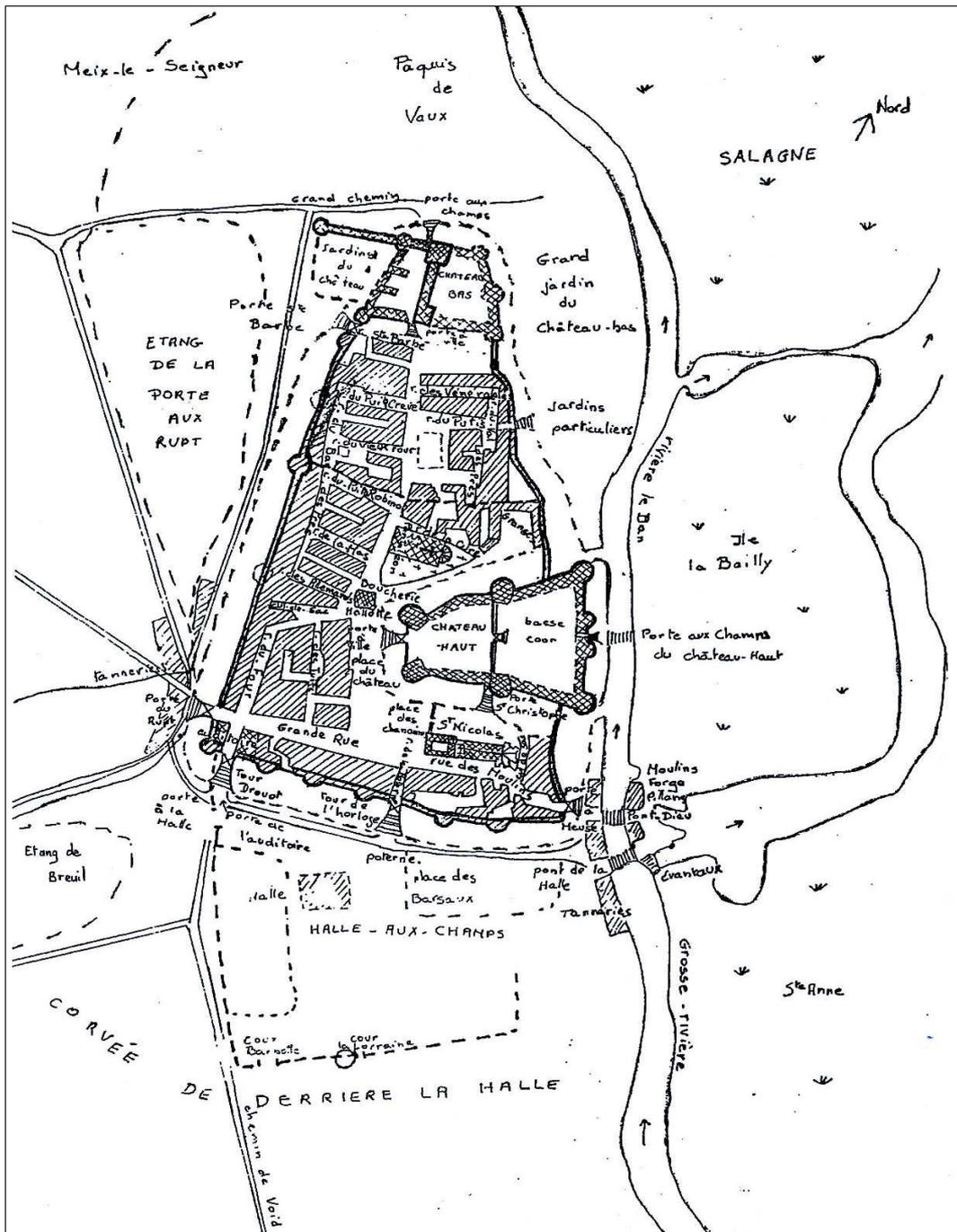
¹⁴⁵ C-E DUMONT, *op. cit.*, p. 299 : 12 lits servent à accueillir 25 orphelines de 5 à 14 ans, 10 sont réservés aux malades et 18 aux vieillards.

Annexe 1 : chronologie simplifiée des seigneurs de Commercy¹⁴⁶.



¹⁴⁶ A. BERTRAND et J-P STREIFF, *Le pays de Commercy*, Les Dossiers documentaires meusiens, Bar-le-Duc, 1996, p. 24.

Annexe 2 : carte de la ville de Commercy au début du XVI^e siècle¹⁴⁷.



¹⁴⁷ A. MATHIEU, *recherches sur la topographie ancienne de Commercy*, Nancy, mémoire de maîtrise d'histoire médiévale, 1981, p. 58.

LA PREVOTE DE VIGNOT-MALAUMONT

Vignot se situe à deux kilomètres au Nord de Commercy. Il forme une tête de pont sur la rive droite de la Meuse. Auparavant, ce site privilégié permettait de défendre le passage, le village étant protégé par une enceinte, probablement une simple levée de terre¹⁴⁸. L'entrée se faisait alors par quatre grandes portes. L'église paroissiale actuelle, qui date du XV^e siècle, est dédiée à Saint-Rémy. Cet édifice fortifié servait de refuge aux habitants en cas d'attaque.

Malaumont se trouve à dix kilomètres à l'Ouest de Commercy. Ce petit village se situe au sommet d'une côte boisée assez élevée. L'église, construite au XII^e siècle, est de style roman. Elle se caractérise par sa tour à baies géminées.

I. Histoire de la prévôté de Vignot-Malaumont

Possession des seigneurs de Commercy, le village est affranchi au XIV^e siècle par Jean de Sarrebruck (1305-1341). Il obtient alors le titre de bourg. Au Moyen Age, la seigneurie de Vignot appartient à la famille d'Urres de Tessières¹⁴⁹. La présence d'une léproserie, qui va par la suite se transformer en hôpital, est attestée dès 1402¹⁵⁰.

A la fin de la décennie 1570¹⁵¹, le duc de Lorraine Charles III permet d'ériger les villages de Vignot et de Malaumont en une prévôté distincte. Cette érection se fait au profit de Jean d'Urre, seigneur du Château-Bas de Commercy. Jusqu'au milieu du XVII^e siècle, les offices de prévôt de la *Part de Sarrebruck* et de celui de la seigneurie de Vignot-Malaumont sont tenus par un seul et même personnage. La Cour des Grands-Jours de Commercy n'est cependant pas l'instance qui gère les appels de sentences de cette prévôté. En effet, à sa création, le duc de Lorraine la plaça sous la dépendance du bailliage de Nancy. Les appels de ses décisions sont donc portés devant la Cour Souveraine de Lorraine. Or, en décembre 1722, ce ressort change lorsque le prince de Vaudémont reçoit l'usufruit de la seigneurie du Château-Bas des mains du duc Léopold¹⁵². Les appels de la prévôté de Vignot-Malaumont sont alors consentis à la Cour Souveraine de Commercy, et ce jusqu'à la mort de Charles-Henry de Lorraine. Ce dernier décède le 15 janvier 1723. Le 23 janvier 1723, le bailliage de Commercy est créé. Vignot-Malaumont entre alors sous sa juridiction : « considérons la proximité des villages de Vignot et Malaumont dépendant de notre prévôté de Gondreville du bailliage de Nancy, et qu'il sera utile et avantageux aux peuples des dits lieux qu'ils soient annexés à la juridiction de Commercy »¹⁵³. Les appels de jugement sont maintenant portés devant cette nouvelle instance.

Quand la seigneurie du Château-Bas revient au duc de Lorraine en 1722, tout porte à croire qu'il n'existera plus aucun lien entre la *Part de Sarrebruck* et la prévôté de Vignot-Malaumont. Or, la seigneurie de Vignot entre dans la Maison de Raigecourt, grâce aux stratégies matrimoniales de cette dernière avec la famille des Desarmoises, anciens seigneurs du Château-Bas¹⁵⁴. Le registre des causes de 1756 cite par exemple : « Joseph, marquis de Raigecourt, chambellan de Sa Majesté impériale, seigneur de Friaucourt, Vignot et Malaumont »¹⁵⁵.

La prévôté de Vignot-Malaumont subsiste jusqu'en 1790, année de création du département de la Meuse¹⁵⁶. A cette date, Vignot devient un chef-lieu de canton dépendant du district de Commercy.

¹⁴⁸ A. BERTRAND et J-P STREIFF, *Le pays de Commercy*, Bar-le-Duc, les Dossiers documentaires meusiens, 2004, p. 37.

¹⁴⁹ F. LIENARD, *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*, Paris, Imprimerie nationale, 1979, p. 254.

¹⁵⁰ F. LIENARD, *ibid*, p. 253. Selon toute apparence, cette léproserie était située au lieu-dit de *Maseronville*.

¹⁵¹ Jean d'Urre décède en 1787. 20 B 101 : le premier acte de justice relevant de la prévôté de Vignot est recensé en 1576. Gille de Ramberviller détient clairement le titre de "prévôt de Vignot et de la Part de Sarrebruck".

¹⁵² Le 17 décembre 1722, le comte Louis Desarmoises échange, avec le duc Léopold, la seigneurie du Château-Bas contre la Terre de Spincourt et le titre de Marquisat.

¹⁵³ AD M = 19 B 1 : édit du duc Léopold du 23 janvier 1723 créant le bailliage de Commercy, article VIII.

¹⁵⁴ L'unique fille du comte Louis Desarmoises, Jeanne-Anthoinette-Louise, s'est mariée avec le marquis de Raigecourt-Bainville. En 1747, devenue veuve et sans héritiers, celle-ci transmet ses biens à la famille de Raigecourt.

¹⁵⁵ AD M = 20 B 94 : audience de janvier 1756.

¹⁵⁶ Le 13 janvier 1790, l'Assemblée Nationale décrète que la Lorraine, le Barrois et les Trois-Evêchés formeront quatre départements. Le 30 janvier 1790, le département de la Meuse est constitué.

Liste des greffiers de la prévôté au XVIII^e siècle :

1699-1713	Christophe de Fouq ¹⁵⁷
1714-1738	Etienne de Dieppe ¹⁵⁸
1739-1747	George Deville ¹⁵⁹
1747-1768	Berthelémy ¹⁶⁰
1769-1790	Richardin ¹⁶¹

II. Les prévôts

A) Leur filiation avec le Château-Bas

L'histoire de Vignot est étroitement liée à la principauté de Commercy jusqu'au milieu du XVII^e siècle, les offices de prévôt de la Part de Sarrebruck et de Vignot-Malaumont étant tenus par un seul et même personnage. Les registres de justice et la signature des actes justifient cette double charge. Dans le numéro 20 B 101, un document datant de 1576 énonce : « Gille de Ramberviller, prévôt de Vignot et pour la Part de Sarrebruck de Commercy ». Dans le numéro 20 B 135, un papier de 1628 présente cet officier comme « prévôt de Commercy et des seigneuries en dépendantes pour la Part de Sarrebruck ». Face à l'importance du nombre d'affaires, il ne peut toutefois rendre ses sentences à ces deux endroits. A Vignot, les fonctions de jugement semblent donc avoir été déléguées à des subalternes. En effet, la signature du prévôt au bas des actes apparaît très rarement. Les archives prouvent alors que ce sont les lieutenants de la prévôté qui sont les véritables détenteurs du droit de juger. Entre 1625 et 1645 par exemple, la très grande majorité des sentences, trouvée dans les articles 20 B 84 et 20 B 102-103, est rendue par le lieutenant Thomas de Lignière.

La seigneurie et prévôté de Vignot reste attachée à la Part de Sarrebruck jusqu'à la fin de l'office d'Henri Hennezon (1638-1648). A partir de 1648, Vignot possède son propre prévôt : Jacques Le Cagnetel (1648-1674). Quant à celui de la Part de Sarrebruck, il se nomme Claude Durand (1649-1673). Cette nette distinction apparaît dans un document datant de 1650, dans le numéro 20 B 135 : « Plaise à Monsieur le prévôt de Vignot [...] de permettre à Monsieur Claude Durand, gruyer et prévôt de Commercy pour la Part de Sarrebruck de procéder à la vente... ». L'autonomie de la prévôté de Vignot ne semble donc pas encore totale, puisqu'elle paraît encore être influencée et même subordonnée à la justice des seigneurs du Château-Bas.

B) Liste des prévôts de Vignot-Malaumont¹⁶²

1576-1583 ou plus	Gille de Ramberviller ¹⁶³
1590	François Rosières ¹⁶⁴
1593	Nicolas Pantaléon
1599	Nicolas Humbert
1610-1611	François Jaquemin ¹⁶⁵
1612-1637	Toussaint Haraucourt ¹⁶⁶
1638-1648	Henri Hennezon ¹⁶⁷
1648-1674	Jacques Le Cagnetel ¹⁶⁸

¹⁵⁷ AD M = 20 B 93.

¹⁵⁸ *ibid*

¹⁵⁹ *ibid* : greffier dès 1739.

¹⁶⁰ AD M = 20 B 94.

¹⁶¹ *ibid*

¹⁶² Faute d'informations, il a été impossible de discerner les prévôts du Château-Bas et de Vignot durant la période 1584-1609. Les noms indiqués correspondent donc aux indications données dans : C-E DUMONT, *Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy*, Bar-le-Duc, Numa Rolin, 1843, tome 2, p. 159.

¹⁶³ AD M = 20 B 101 : sentences (1574-1596).

¹⁶⁴ AD M = 20 B 83 : Nicolas Haraucourt est alors lieutenant de la prévôté.

¹⁶⁵ AD M = 20 B 57 : prévôt dès 1610 ; 20 B 7 : prévôt jusqu'en 1611.

¹⁶⁶ AD M = 20 B 122 : prévôt dès 1630 ; 20 B 102 : prévôt jusqu'en 1637. Panthaléon Errard, maire de Vignot, est alors lieutenant de la prévôté.

¹⁶⁷ AD M = 20 B 44 : prévôt dès 1638 ; 20 B 42 : prévôt jusqu'en 1648. Il est également procureur-général du Barrois ; Thomas de Lignière est alors lieutenant de la prévôté, tout en étant maire de Vignot.

1674-1722	Charles Barrois ¹⁶⁹ (office de quarante-huit ans)
1722-octobre 1771	Alexis Rouyer ¹⁷⁰ (office de quarante-neuf ans)
Novembre 1771-1776	Jacques Selter ¹⁷¹
Mars 1777-1790	Nicolas Thiery ¹⁷²

Liste non-exhaustive des maires de Vignot :

1587	Jean Vinot ¹⁷³
1605	Jean Durand ¹⁷⁴
1625-1628	Thomas de Lignière ¹⁷⁵
1629	Claude Leseigneur ¹⁷⁶
1630-1644	Thomas de Lignière ¹⁷⁷
1671-1683	Jean de Foug ¹⁷⁸
1728-1740	Antoine Audinot ¹⁷⁹

¹⁶⁸ AD M = 20 B 84-88 : prévôt dès 1648 ; 20 B 105 : prévôt jusqu'en 1674. Jacques Le Cagnetel a eu un parcours typique des officiers. D'abord tabellion dans les années 1630 (20 B 115 : 1633), on le retrouve procureur fiscal quelques années après (20 B 103). En 1640 (20 B 115), il détient l'office de lieutenant de la prévôté. Et dès 1642 (20 B 103), il devient juge de prévôté pendant quelques années. Enfin, il obtient l'office de prévôt (20 B 103 et 20 B 84). Jean de Foug est lieutenant en 1683.

¹⁶⁹ AD M = 20 B 88-93 : prévôt de 1674 à 1722. A la fin de son office, le procureur fiscal de la prévôté se nomme Gérard Cristalin.

¹⁷⁰ AD M = 20 B 93 : prévôt dès 1722 ; 20 B 94 : prévôt jusqu'en octobre 1771 (vérification avec les inventaires après décès) ; 20 B 25 : en 1718, Alexis Rouyer est nommé lieutenant de la prévôté des Damoiseaux (jusqu'en 1722).

¹⁷¹ AD M = 20 B 94 : Jacques Selter juge sa première cause d'audience le 23 novembre 1771.

¹⁷² AD M = 20 B 94 : Nicolas Thiery détient également l'office d'avocat au Parlement.

¹⁷³ AD M = 20 B 83.

¹⁷⁴ *ibid*

¹⁷⁵ AD M = 20 B 141 : maire de 1625 à 1628. Thomas de Lignière est en même temps lieutenant de la prévôté.

¹⁷⁶ AD M = 20 B 113.

¹⁷⁷ AD M = 20 B 113 : maire en 1630 ; 20 B 114-115 : maire jusqu'en 1644.

¹⁷⁸ AD M = 20 B 100.

¹⁷⁹ AD M = 20 B 93 : maire en 1728 ; 20 B 94 : maire en 1740.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

I. Instruments de travail

BEAUVALET-BOUTOUYRIE (Scarlett), *Dictionnaire démographique des communes de la Meuse (1800-1982)*, Bar-le-Duc, Conseil Général de la Meuse, 1986, 3 tomes, 612 pages.

FLOHIC (Jean-Luc) (dir), *Le patrimoine des communes de la Meuse*, Paris, Flohic éditions, 1999, 2 tomes, 1278 pages.

LEMOINE (Henry), *Département de la Meuse-Dictionnaire des communes*, Paris, Comédit, 1991, 840 pages.

LEPAGE (Henri), *Le département de la Meurthe : statistique historique et administrative*, Nancy, Peiffer, 1843, 2 parties, 721 pages.

LIENARD (Félix), *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*, Paris, Imprimerie Nationale, 1979, 297 pages.

II. La Lorraine

CALMET (Dom Augustin), *Notices de la Lorraine*, Nancy, Beurain, 1756, 2 tomes, 1023 pages.

LANG (Jean-Bernard), *La justice criminelle sous l'Ancien Régime dans la généralité de Metz (1744-1780)*, thèse d'histoire moderne, université Nancy II, 2005, 411 pages.

Recueil des ordonnances et règlements de Lorraine du règne de sa Majesté le roi de Pologne (1749-1758), Nancy, imprimerie de Pierre Antoine, 1766, tome VIII, 417 pages.

III. La Meuse

GROSDIDIER DE MATONS (Marcel), *Le comté de Bar des origines au traité de Bruges (vers 950-1301)*, Bar-le-Duc, Société des Lettres, Sciences et Arts, 1918-1921, 699 pages.

PIANT (Hervé), *Une justice ordinaire. Justice civile et criminelle dans la prévôté royale de Vaucouleurs sous l'Ancien Régime*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, 307 pages.

PIANT (Hervé), *Le tribunal de l'ordinaire. Justice et société dans la prévôté de Vaucouleurs sous l'Ancien Régime (vers 1670-1790)*, thèse de doctorat, université de Dijon, 2001, 3 volumes, 745 pages.

REGNIER (Nathalie), *Confréries et vie religieuse dans les doyennés de Bar aux XVI^e-XVIII^e siècles*, mémoire de maîtrise, université Nancy II, 1990, 218 pages.

SCHWINDT (Frédéric), *La communauté et la foi. Confréries et sociétés dans l'Ouest de l'espace lorrain (XIII^e-XX^e siècle)*, thèse de doctorat, université Nancy II, 2003-2004, 4 volumes, 251-354-436-196 pages.

IV. Commercy

BERTRAND (Albert), STREIFF (Jean-Paul), *Le pays de Commercy*, Bar-le-Duc, les Dossiers documentaires meusiens, 1996, 261 pages.

DUMONT (Charles-Emmanuel), *Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy*, Bar-le-Duc, Numa Rolin, 1843, 3 tomes.

FRANÇOIS-VIVES (Simone), *Les seigneurs de Commercy au Moyen Age (XI^e siècle-1429)*, A. Humblot, Nancy, 1938, 200 pages.

MATHIEU (Annie), *Recherches sur la topographie ancienne de Commercy*, mémoire de maîtrise d'histoire médiévale, université Nancy II, 1981, 118 pages.

SOURCES COMPLEMENTAIRES

- **Archives départementales de la Meuse**

Série B : « Chambre des comptes du duché de Bar »

- B 4 (bailliage de Commercy, 1746-1784)
- B 282 et B 285 (entérinement et enregistrement, 1723-1739)

Série B : « juridictions »

- 19 B : bailliage de Commercy (1723-1790)
- 59 B : grueries de Commercy et Vignot (1545-an IV)
-

Série C : « subdélégation de Commercy »

- C 93 et C 4091 : impositions et travaux (1751-1790)

Série C : « contrôle des actes »

- C 3950-3991 : contrôle des actes (1738-1790)
- C 3992-4004 : droit de sceau (1750-1772)
- C 4044bis 1 à 9 : tables du droit de sceau (1757-1791)
- C 4005-4044 : Droit de tabellionage (1745-1791)

Série E : « Féodalité, communes, bourgeoisie, familles »

- 4 E 11* : Principauté de Commercy. Comptes des revenus du domaine (1718)

Série E : « Officiers publics et ministériels »

Commercy

- 9 E 223 : Me Martinot (1678), Me Claude Rouyer (1678)
- 9 E 224 : Me Lemercier (1565-1580), Me Maulry (1551-1565)
- 18 E 1-65 / 21 E 278-279 : Me Thiery (1722-1792)
- 18 E 208-224 : Me Rouyer (1723-1758)
- 18 E 225-249 : Me Joseph Braconnot (1759-1783)
- 18 E 250-267 : Me Dominique Simon (1784-1811)
- 21 E 1 : Me Claude Vanesson aîné (1624-1652)
- 21 E 2 / 9 E 223 : Me Claude Vanesson fils (1676-1680)
- 21 E 3-23 : Me Claude Thénot (1723-1746)
- 21 E 23-32 : Me Nicolas Thénot (1745-1756)
- 21 E 32-35 : Me Giron (1757-1764)
- 21 E 36-38 : Me Selter (1764-1768)
- 21 E 38-76 : Me Claude Pantaléon Thénot (1768-1807)
- 21 E 156 : Me Paulin (1615-1639), Me Regnard (1587-1609)
- 21 E 158-162 : Me Thomas (1721-1734)
- 21 E 163-168 : Me Barrois (1735-1751)
- 21 E 169-177 : Me Lapailotte (1721-1751)
- 21 E 178-188 : Me Michel Giron (1728-1751)
- 21 E 189-195 : Me Colin (1751-1778)
- 21 E 196-205 : Me Guillaume Chenneval (1787-1795)
- 21 E 287 : Me de Valfleury (1600-1617)
- 27 E 1-40 / 37 E 292 : Me Charles Nicolas Chéruot (1751-1798)

Vignot

- 21 E 249-251 : Me Nicolas Defoug (1665-1694)
- 21 E 251-277 : Me Gérard Cristallin (1694-1756)
- 21 E 280 : Me Claude Rouyer (1731-1751)
- 21 E 281 : Me Claude Collin (1756-1758)

Série E-dépôt : archives communes déposées

E-dépôt 91 : Commercy

- AA1 : Hôtel de ville, constitution (1712-1724)
- AA3 : arrêts de la Cour souveraine à propos de réjouissances (1753-1757)
- BB1 à BB11 : registres des délibérations (1713-1789)
- BB12 : réception des officiers (1728-1857)
- CC44 à 46 : comptes de l'hôtel de ville (1682-1792)
- CC47 à 78 : pièces à l'appui des comptes (1697-1792)
- FF1 à 5 : procès (1642-1791)
- FF6 à 40 : causes de l'hôtel de ville (1620-1790)
- FF44 à 46 : police (1731-1789)
- HH16 : reddition de comptes à la municipalité par les corporations abolies (1789-1792)

E-dépôt 425 : Vignot

- 1D1 à 1D3 : délibérations municipales (1701-an IV)

- **Archives départementales de Meurthe-et-Moselle**

Série B : « Chambre des comptes de Lorraine »

- B 187 : blasons des prévôtés (1724)
- B 229 : reprise de fief à Chonville (1727)
- B 253, B259, B 635 : corporations
- B 628-640 : layettes du Trésor des chartes concernant la seigneurie de Commercy (1145-1797)
- B 4679-4812, B 12441 : comptes des receveurs particuliers de la seigneurie et du domaine (1411-1719)

Série E : « corporations d'arts et métiers »

E 336-356 : corporations diverses

- **Archives nationales**

Série E : « Conseil du Roi »

Duché de Lorraine

- E 3156 à 3159/1 : arrêts du Conseil, requêtes et expéditions provenant du Conseil et de la Chancellerie de la duchesse douairière de Lorraine, souveraine de Commercy (1737-1745)

REPertoire

L'astérisque (*) suivant un numéro d'article
indique qu'il s'agit d'un registre

SOMMAIRE

Prévôté de Commercy 20 B 1-76

Généralités.....	20 B 1
Actes centraux	20 B 2-6
Jugements civils et criminels.....	20 B 7-31
Enquêtes et procédures.....	20 B 32-35
Comptes	20 B 36-47
Déclarations d'héritages.....	20 B 48-49
Actes notariés	20 B 50-54
Successions.....	20 B 55-69
Tutelles et curatelles	20 B 70-72
Mairie prévôtale d'Euville	20 B 73-75
Justice seigneuriale de Lérouville	20 B 76

Prévôté de Vignot-Malaumont 20 B 77-156

Actes centraux	20 B 77-81
Jugements civils et criminels.....	20 B 82-112
Enquêtes et procédures.....	20 B 113-130
Déclarations	20 B 131-134
Transactions et redditions de comptes.....	20 B 135-140
Successions.....	20 B 141-153
Tutelles et curatelles	20 B 154-156

PREVOTES DE COMMERCY

[20 B 1-76]

GENERALITES

20 B 1 Réglementation des fonctions attribuées à la Cour des Grands-Jours de Commercy.
7 septembre 1652

ACTES CENTRAUX

20 B 2 Ordonnances, édits et déclarations du prince de Vaudémont, arrêtés du conseil royal de Lorraine¹⁸⁰. 1708-1721

20 B 3 Enregistrement des mesures préventives prises, par ordonnance du prince de Vaudémont, pour lutter contre la propagation de l'épidémie de peste qui ravage Marseille et la Provence. 9 novembre 1720

20 B 4 Ordonnances du duc de Lorraine Léopold. 1720-1721

20 B 5 Répartitions des sommes que doivent les habitants de la terre de Commercy pour la continuation du quartier d'hiver des troupes logées à Epinal et Fontenoy. 1650-1672

20 B 6* Droits d'assises que doivent payer les laboureurs et manoeuvres de Lérrouville aux seigneurs du Château-Haut. 1719

JUGEMENTS CIVILS ET CRIMINELS

20 B 7-11 Enregistrement des causes de la mairie de Commercy et de la prévôté des damoiseaux¹⁸¹. 1535-1715

7* 1535-1626
8* 1629-1631
9* 1631-1639¹⁸², 1641

¹⁸⁰ Par exemple, l'ordonnance du 22 juin 1720 prévoit la vérification des dettes de toutes les communautés de la seigneurie. Après que les créanciers avaient ramené les papiers officiels, ces dettes devaient être liquidées par le conseiller d'Etat Du Puy, les localités le remboursant par la suite. L'ordonnance du 6 septembre 1721 peut également être citée : celle-ci règle le cours des monnaies dans la principauté de Commercy, notamment en supprimant les Léopold d'or de 25.

¹⁸¹ La frontière stricte entre les registres de la mairie de Commercy et ceux de la prévôté des damoiseaux reste très floue, la justice étant prononcée par des personnages cumulant des fonctions dans ces deux juridictions ou bien étant contrôlée par le prévôt des seigneurs du Château-Haut. A signaler que ces registres contiennent la nomination des officiers de la prévôté des damoiseaux. Le nom des personnes élues pour administrer la justice de Commercy apparaît pour les années 1629-1630, 1639, 1641, 1662-1669 et 1673.

¹⁸² Ce registre porte le nom de "registre de la prévôté de Commercy pour Haute et Puissante Dame du Fargis, illustre damoiselle de Commercy et souverain d'Euville". Il contient la nomination des officiers, des procureurs et des prévôts.

	10*	1662-1669	
	11*	1671-1674, 1705-1715	
20 B 12*	Enregistrement des causes de « la prévôté de la terre et seigneurie de Commercy en ce qui ressort par appel au bailliage de Vitry-le-François » ¹⁸³ .		1640, 1665-1666, 1707, 1711
20 B 13*	Enregistrement des causes de la prévôté et de la gruerie de la Part de Sarrebruck.		1708-1716
20 B 14*	Enregistrement des causes de la prévôté commune ¹⁸⁴ .		1642-1710
20 B 15*	Enregistrement des causes des prévôtés réunies à la Cour Souveraine.		1710-1722
20 B 16*	Enregistrement des causes en appel par la Cour des Grands-Jours ¹⁸⁵ .		1701-1703
20 B 17-21	Sentences et procès-verbaux des deux prévôtés de Commercy ¹⁸⁶ .		1574-1722
	17	1574, 1596, 1634-1649	
	18	1653-1674 ¹⁸⁷	
	19	1692-1707 ¹⁸⁸	
	20	1710-1720 ¹⁸⁹	
	21	1721-1722 ¹⁹⁰	
20 B 22	Distribution des instances et procès de la Cour Souveraine.		1712-1720
20 B 23-30	Sentences et procès-verbaux de la Cour souveraine de Commercy ¹⁹¹ .		

¹⁸³ Cette restriction à la souveraineté du damoiseau est la conséquence de l'engagement de Jean I^{er} de Sarrebruck en 1318. Celui-ci s'est reconnu vassal du roi de France Louis X le Hutin pour certains domaines et fiefs de la principauté de Commercy : Chonville, Laneuville-au-Rupt, Mélny-le-Grand, Ménil-La-Horgne, Saint-Aubin, Ville-Issey et l'abbaye de Riéval. La justice dans ces villages émane donc du bailliage de Vitry-le-François, et non de la justice directe et indépendante des Damoiseaux. Les affaires judiciaires en appel dans ces villages sont alors soumises au Parlement de Paris. L'article XV du traité de Paris supprime ce ressort en appel le 21 janvier 1718.

¹⁸⁴ La juridiction de cette prévôté commune s'étend à la ville de Commercy, au faubourg du Breuil, ainsi qu'à la partie commune de Léroutville. Ses archives sont conservées dans un coffre placé sous l'autel Notre-Dame en l'église paroissiale Saint-Pantaléon de Commercy. En fait, le registre intégral de ces causes n'est présent que pour les années 1642, 1703, 1705-1710.

¹⁸⁵ La Cour des Grands-Jours de Commercy, qui siège deux à trois fois par an, est l'instance qui gère les appels de sentences des prévôtés de la Principauté de Commercy : celles des Damoiseaux et de la Part de Sarrebruck. Elle peut également rendre la justice commune des deux châteaux de Commercy.

¹⁸⁶ La grande majorité des actes concerne la justice des damoiseaux ou la prévôté commune. Les liasses reliées contiennent des rapports d'experts et leurs prestations de serment.

¹⁸⁷ A signaler : un procès-verbal de levée de cadavre à la noyade suspecte de Martin Martin d'Euville en 1666 ; des demandes de décotes faites à la mairie par les notaires de Commercy en 1672.

¹⁸⁸ A signaler : l'adjudication des biens des défunts Joseph Guillemin et Claudine Bouillard de Chonville en 1692 ; la poursuite en justice d'Antoine Villeroy, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi de la ville de Commercy, par Cuny Mengeot, marchand de Sorcy, en 1694 ; la mise en criée et l'adjudication des biens du sieur d'Alnoncourt et de Joseph Dehaut de Commercy, en 1707.

¹⁸⁹ A signaler que la liasse 1717-1719 contient, en grande majorité, des prestations de serments, des rapports et des visites d'experts. Elle présente également l'adjudication des biens du défunt Claude Rouyer de Ville-Issey.

¹⁹⁰ A signaler en 1722 : le compte de la collecte des deniers provenant des aumônes publiques de Commercy, rendu par le marchand Nicolas Gand ; le partage des biens du défunt Claude Oriot de Commercy ; les comptes de tutelle des défunts Thierry Thirion, François Vannesson, Jean Larcher et Sébastienne Thiébault de Commercy, ainsi que de Louise Mochée de Laneuville-au-Rupt.

23	1708-1713 ¹⁹²
24	1714-1717 ¹⁹³
25	1718 ¹⁹⁴
26	1719 ¹⁹⁵
27	1720 ¹⁹⁶
28	1721 ¹⁹⁷
29	1722 ¹⁹⁸ -8 janvier 1723

20 B 30	Affaire opposant les religieux bénédictins de Saint-Avoid au comte Pierre-Louis-Joseph des Armoises, à propos d'une constitution de dette de 1000 livres ¹⁹⁹ : actes notariés, causes d'oppositions, sentences.	1693-1719
20 B 31	Liquidation des rentes de la Part de Sarrebruck ²⁰⁰ .	1719

ENQUÊTES ET PROCEDURES

20 B 32	Procédure engagée contre les chanoines de l'église collégiale Saint-Nicolas de Commercy : assignation en justice.	1550
20 B 33	Pièces de procédures : suppliques, assignations en justices, remontrances, réponses des officiers.	1643-1682
20 B 34	Correspondance de la mairie de Commercy avec le sieur Lambertie, à propos d'une rente due par la ville et qui tarde à être versée.	1672

¹⁹¹ La Cour Souveraine joue également le rôle de Chambre des Comptes, Cour des Aides et Finances de Commercy. A signaler que ces liasses comprennent des enquêtes, des inventaires après décès, des comptes de tutelles, des minutes d'arrêts et de nombreuses réceptions d'offices : notaires, huissiers... En outre, il y apparaît de nombreuses pièces judiciaires contractées contre le seigneur de la Part de Sarrebruck, un comte Desarmoises fortement ruiné et endetté : causes d'oppositions, demandes de saisies, adjudications de biens...

¹⁹² A signaler en 1712 : la visite et l'inventaire des biens de la maison seigneuriale de Lahayville suite au décès du seigneur Nicolas Jean-Baptiste de Tailfumy. En 1713 : l'inventaire après décès de Charles-François Durand, conseiller et président de la Cour Souveraine de Commercy ; la nomination du comte d'Issoncourt Louis Ignace comme président à cette cour ; la visite de la maison curiale de Vadonville.

¹⁹³ A signaler en 1714 : la visite des moulins de Commercy, d'Euville et de Vignot ; l'inventaire après décès de Marie Bazelaire, femme du seigneur de Broussey.

¹⁹⁴ A signaler en 1718 : la nomination d'Alexis Rouyer en tant que lieutenant en la prévôté de Commercy ; la visite de reconnaissance de la forge de Commercy ; le compte des productions de "grains, levages et autres fruits pendant par racines" du comte Pierre Desarmoises pour l'année 1716 ; le partage des biens et le compte de tutelle provenant de la succession du défunt Charles-François Durand, ancien président de la Cour Souveraine.

¹⁹⁵ A signaler en 1719 : les inventaires après décès d'Anne Gand et de Jacques Martin ; le compte de tutelle du défunt Paul Barthélémy (Saint-Aubin).

¹⁹⁶ A signaler en 1720 : la nomination de François-Anne Du Puy dans l'office de président et procureur général de la Cour Souveraine de Commercy ; la vente du comté de Sampigny au comte d'Issoncourt Louis Ignace.

¹⁹⁷ A signaler en 1721 : la nomination de Charles-Antoine Du Puy comme conseiller à la Cour Souveraine ; les conséquences de la vente du comté de Sampigny : hommages, reprises de foi et de temporel...

¹⁹⁸ A signaler en 1722 : la nomination d'Alexis Rouyer en tant que prévôt de Vignot ; la nomination de François Duseing, chirurgien de Vignot, à l'office d'huissier de la Cour Souveraine ; de Pantaléon Robelot à l'office de "major de la ville de Commercy" ; l'adjudication de certains biens appartenant au comte Louis Desarmoises ; l'inventaire des biens de défunte Barbe de la Forge de la Rouauderie, femme de l'écuyer de Vadonville Ignace-Louis Collot ; les comptes de tutelle des défuntés Catherine de Foug et Anne Roussel (Vignot).

¹⁹⁹ En réalité, la dette du seigneur du Château-Haut fut contractée le 12 mars 1693 auprès de Nicolas Rouyer, chanoine de la collégiale de Saint-Nicolas à Commercy. Mais en 1696, ce dernier a effectué une procuration de cette créance au bénéfice des prieurs et religieux bénédictins de Saint-Avoid (Moselle).

²⁰⁰ Suite à diverses sentences, certains biens appartenant au comte Pierre Desarmoises ont été vendus, et les deniers partagés entre les nombreux créanciers.

20 B 35 Enquête du prévôt de la Part de Sarrebruck, à la requête du curé de Lérouville, sur le
laboureur Mengin Vivenot ; visite de l'étang situé au-dessus de la Port-au-Rupt à
Commercy, bien dépendant de la Part de Sarrebruck. 1674

COMPTES

20 B 36-37 Comptes des rentes et revenus de la communauté de Commercy²⁰¹. 1571-1709

36* 1571, 1634, 1646-1649, 1662-1670
37* 1671-1674, 1687 [abîmé], 1690, 1693, 1704-1709

20 B 38-41 Comptes de la Fabrique de l'église Saint-Pantaléon. 1628-1721

38* 1628-1636, 1640 [abîmé], 1644-1648
40* 1669-1681
41* 1685-1689, 1697-1707, 1711, 1715-1721

20 B 42-43 Comptes de la confrérie de Notre-Dame. 1627-1722

42* 1627-1633, 1636, 1642-1659
43* 1661-1677, 1688, 1698-1707, 1715-1722

20 B 44-45 Comptes de la confrérie de Saint-Sébastien. 1599-1722

44* 1599, 1606²⁰², 1620-1677
45* 1698-1722

20 B 46* Comptes du receveur de l'hôpital²⁰³. 1662-1671, 1678

20 B 47* Comptes sur requêtes : compte de saisie des biens de Jeanne Colin, femme en
première noce du défunt Nicolas Vaultrin²⁰⁴ (1619) ; compte rendu par Nicolas
Liénard, maître-boulangier demeurant à Commercy, en qualité de commissaire du tiers
de la pêche à l'étang de Launois²⁰⁵ (1673) ; compte rendu par François Villeroy, pour
les aumônes qu'il a faites à Commercy de 1717 à 1720 (1722) [mauvais état] ;
comptes que rendent les détenteurs de la ferme de la Part de Sarrebruck pour les
années 1719-1720 (1729). 1619-1729

²⁰¹ Jusqu'en 1723, les comptes des deniers et d'octrois de l'Hôtel de ville sont rendus devant les deux prévôts (celui du Château-Haut et celui du Château-Bas) assistés de leur procureur fiscal respectif. Ceux-ci forment la Chambre des Comptes de la Cour Souveraine de Commercy. Lorsque le bailliage de Commercy est créé, ces comptes doivent être présentés à la Chambre des Comptes de Lorraine. Ils sont alors établis en trois exemplaires : un pour la Chambre des Comptes, un pour l'Hôtel de ville et un pour le receveur du bailliage.

²⁰² Pièces justificatives sans le registre s'y rapportant.

²⁰³ Ces comptes ont été successivement rédigés par Roch Vizot, Claude Vannesson et François Lapailotte.

²⁰⁴ De son vivant, Nicolas Vaultrin était lieutenant en la prévôté pour la Part de Sarrebruck.

²⁰⁵ Sur ce compte est indiqué le nombre de poissons pêchés et le prix payé par chacun.

DECLARATIONS D'HERITAGES

- 20 B 48 Déclarations d'héritages sur le ban et finage de Commercy. 1572, 1680
- 20 B 49 Déclarations des terres et autres héritages appartenant au cardinal de Retz, seigneur souverain de Commercy et d'Euville²⁰⁶. 1665-1669

ACTES NOTARIES

- 20 B 50 Actes passés devant notaires : transactions, baux, accords à l'amiable, échanges, acquêts. 1623-1704
- 20 B 51 Mémoire des donations faites par le sieur d'Aulnois à l'abbé de Mouzon [un manuscrit]. 1648
- 20 B 52 Actes pour le prébendier²⁰⁷ de la Maison-Dieu de Toul, à propos du château et des menues dîmes de Maisière, ainsi que du moulin de Blainville : exploits, procès-verbaux, actes notariés, déclarations. 1657-1661
- 20 B 53 Copie du bail pour la ferme du sel, laissé à Libaire Thouvenin²⁰⁸ pour neuf années à partir du 1^{er} février 1670. 1670
- 20 B 54 Séparation de biens prononcée par l'évêque de Toul²⁰⁹. 1675

SUCCESSIONS

- 20 B 55 Succession d'Anne-Elisabeth Elboeuf de Lorraine, princesse de Vaudémont²¹⁰ : inventaires après décès, apposition de scellé, procès-verbaux. 1714
- 20 B 56 Copie du testament d'Elisabeth Page, de Nancy. 4 janvier 1649
- 20 B 57-69 Inventaires après décès²¹¹. 1598-1722
- | | |
|----|-----------|
| 57 | 1598-1621 |
| 58 | 1622-1629 |
| 59 | 1678-1682 |
| 60 | 1683-1690 |

²⁰⁶ A signaler un inventaire des droits du cardinal sur sa principauté, village par village, en 1669. Ce seigneur du Château-Haut, ruiné et endetté, vend sa seigneurie au duc de Lorraine le 29 juillet 1665, tout en se réservant l'usufruit jusque sa mort.

²⁰⁷ Une prébende est un revenu attaché à un titre ecclésiastique. Elle permet donc à un religieux de toucher des revenus réguliers.

²⁰⁸ Libaire Thouvenin est la veuve de Mathieu Manssart, ancien maire de Commercy.

²⁰⁹ C'est en quelque sorte un divorce consenti par les deux personnes, leur permettant : "de retrouver leur célibat".

²¹⁰ Anne-Elisabeth est l'épouse du damoiseau Charles-Henry de Lorraine. Cette princesse est décédée au château de Commercy le 5 août 1714.

²¹¹ Les noms des personnes décédées ont été recensés dans l'index qui se situe en annexe.

61	1691-1696
62	1697-1700
63	1701-1703
64	1704-1706
65	1707-1709
66	1710-1712
67	1713-1716
68	1717-1719
69	1720-1722

TUTELLES ET CURATELLES

20 B 70-71	Comptes de tutelle et de curatelle ²¹² .	1553-1720
	70*	1553-1709
	71*	1711-1720
20 B 72*	Actes de charge et de décharge, d'émancipation, de renonciation et d'opposition.	1713-1716

MAIRIE PRÉVÔTALE D'EUVILLE

20 B 73*	Enregistrement des causes.	1666, 1706-1708
20 B 74*	Comptes des recettes et dépenses de la communauté des habitants.	1656-1662, 1697
20 B 75	Procédure judiciaire concernant le paiement des réparations faites à la maison curiale et à l'église paroissiale d'Euville, opposant la communauté à Nicolas Guillaume, prêtre récalcitrant d'Aulnois, Vertuzey et Euville : visites d'experts, déclarations de dettes, procès-verbaux, sentences ²¹³ .	1686-1692

JUSTICE SEIGNEURIALE DE LÉROUVILLE

20 B 76	Causes, procès-verbaux et sentences ²¹⁴ .	1702-1723
---------	--	-----------

²¹² Les noms des personnes décédées relevés dans ces comptes se trouvent dans l'index se situant en annexe.

²¹³ De nombreuses pièces concernant le curé d'Euville, telles des réceptions de dîmes ou des déclarations sur certains finages, ont été recensées entre 1675 et 1692.

²¹⁴ Ce dossier contient les multiples comptes rendus par les mairies successives de Lérouville. Le seul acte de 1723 est un inventaire des registres provenant du greffe de cette mairie, ces derniers étant enlevés par le procureur au bailliage de Commercy.

PREVÔTE DE VIGNOT-MALAUMONT
[20 B 77-156]

ACTES CENTRAUX

20 B 77	Enregistrement des précautions sanitaires et hygiénistes prises par le seigneur de Commercy, afin d'éviter la propagation de l'épidémie de peste qui ravage Marseille et la Provence.	28 novembre 1720
20 B 78*	Enregistrement des ordonnances, édits et déclarations du duc de Lorraine, puis du roi de France après 1766.	1734, 1745, 1749-1790
20 B 79	Nominations et réceptions des officiers ; maires, notaires, greffiers, forestiers : procès-verbaux, informations.	1746-1790
20 B 80	Rôles des habitants de Vignot pour les droits d'assises ²¹⁵ .	1641-1700
20 B 81	Rôle des habitants de Malaumont pour les droits d'assises ²¹⁶ .	1705

JUGEMENTS CIVILS ET CRIMINELS

20 B 82*	Greffe de la prévôté de Vignot ²¹⁷ .	1727-1731
20 B 83-94	Enregistrement des causes de la prévôté de Vignot ²¹⁸ .	1587-1790
83*	1587, 1605, 1612-1613, 1620-1622	
84*	1633-1643, 1648-1649	
85*	1650-1657	
86*	1658-1663	
87*	1664-1666	
88*	1666-1668, 1675-1677	
89*	juin 1677-1680	
90*	1681-1683	
91*	1684-1687	
92*	1688-1702	
93*	1712-1738	
94*	1739-12 juin 1790	

²¹⁵ Ce sont des actes juridiques qui portent le nom des contribuables d'une localité, ainsi que le montant des impôts qu'ils doivent payer. A Vignot, ces droits d'assises appartiennent au comte de Viange. Celui-ci semblait se faire payer en grains le jour de la Saint-Rémy (le 1^{er} octobre).

²¹⁶ AD M = 20 B 81 : "Tous les habitants de Malaumont doivent annuellement un jour des Pâques, jour des Assises [...], l'argent à la récepte de Madame de Viange, dame haute justicière, moyenne et basse du dit Malaumont".

²¹⁷ Ce registre contient la totalité des noms des personnes comparues en justice, ainsi que les pièces de production judiciaire qui ont été déposées ou retirées du greffe.

²¹⁸ A signaler que les registres de la prévôté antérieurs à 1670 servent également à la mairie de Vignot.

20 B 95-98	Causes d'audiences ²¹⁹ .	1719-1759
	95	1719-1733
	96	1734-1739
	97	1750-1754
	98	1755-1759
20 B 99	Enregistrement des causes de la mairie de Malaumont ²²⁰ .	1628-1681
20 B 100	Enregistrement des causes de la mairie de Vignot ²²¹ .	1671-1684, 1722-1738
20 B 101-112	Sentences et procès-verbaux.	1574-1786
	101	1574-1596
	102	1626-1639
	103	1640-1659
	104	1660-1669
	105	1670-1679
	106	1680-1689
	107	1690-1699
	108	1700-1709
	109	1710-1719
	110	1720-1729
	111	1730-1745
	112	1753-1786

ENQUÊTES ET PROCEDURES

20 B 113-121	Pièces de procédures : suppliques, assignations en justices, remontrances, demandes en appel, réponses des officiers.	1614-1749
	113	1614-1629
	114	1630-1639
	115	1640-1659
	116	1660-1669
	117	1670-1679
	118	1680-1699
	119	1700-1719 ²²²
	120	1720-1735
	121	1738-1749
20 B 122-123	Enquêtes, informations et interrogatoires.	1629-1740
	122	1629-1684
	123	1701-1740
20 B 124	Procès-verbaux de descentes ²²³ .	1672-1790

²¹⁹ Ce sont de multiples feuilles éparses.

²²⁰ En 1628, le maire de Malaumont est Panthaléon Errard, également lieutenant de la prévôté.

²²¹ Les années 1675-1680, 1683-1684 et 1723 contiennent l'élection de la justice et de la mairie de Vignot.

²²² A signaler que l'année 1719 compte une liasse d'appel des causes ordinaires aux audiences de la prévôté.

20 B 125	Procès-verbaux d'affirmations, de déclarations et de prestations de serments.	1740-1789
20 B 126-128	Nominations, prestations de serments et rapports d'experts.	1693-1790
126	Expertises de maçons, de charpentiers, de géomètres, d'arpenteurs, d'architectes (1717-1784)	
127	Rapports de chirurgie (1731-1790) ²²⁴	
128	Visites des moulins, fours et pressoirs banaux de la maison seigneuriale de Vignot (1693, 1705, 1717, 1742, 1750, 1790) ; expertise de la vigne seigneuriale de Vignot (1748)	
20 B 129	Enquête sur l'assassinat de Claude Breton, soldat au régiment de Choiseuil ²²⁵ : information, inventaire, rapport de chirurgien, procès- verbaux.	
20 B 130	Monitoires ecclésiastiques ²²⁶ .	1784, 1787

DECLARATIONS

20 B 131	Déclarations de biens et d'héritages.	1615-1789
20 B 132-133	Déclarations générales des terres cultivées par les laboureurs et manœuvres de Vignot.	1734-1748
132*	1734-1739	
133*	1740-1748	
20 B 134	Déclarations de grossesses.	1744-1788

TRANSACTIONS ET REDDITIONS DE COMPTES

20 B 135-137	Ventes de biens à requête, adjudications, saisies, hypothèques, criées, comptes de créanciers, transactions, partages et distribution des deniers.	1632-1790
135	1624-1753 ²²⁷	
136	1754-1765	
137	1766-1790	

²²³ A signaler l'inventaire des ornements de la paroisse de Vavincourt, en 1746.

²²⁴ Ces rapports contiennent notamment les procès-verbaux de « levée de cadavres ».

²²⁵ Ce soldat est retrouvé mort sur le chemin conduisant de Boncourt à Vignot. Il semblerait que ce soit un autre membre du Régiment qui lui ai asséné plusieurs coups de sabres ou d'épées, afin de le dépouiller de son argent.

²²⁶ Ces monitoires sont des avertissements officiels de l'autorité ecclésiastique, soit une pression à l'obéissance.

²²⁷ A signaler l'adjudication des biens de Dominique Lesoignaux et de Nicole Audinot en 1682, de Humbert Chevresson en 1700, de Louis Lardet en 1719 et du comte de Raigecourt en 1731, tous habitants de Vignot.

- 20 B 138 Partage des biens situés sur les bans et finages de Commercy et de Vignot du défunt Christophe de Foug, prêtre de la Congrégation de la Mission. 1764
- 20 B 139 Déclarations de dépenses et mémoires, redditions de comptes ordonnés par sentences ; compte rendu par le seigneur de Vignot et de Malaumont, le comte de Raigecourt, suite à une sentence prononcée contre les habitants de Malaumont (1716) ; compte que rend le commissaire Thomas Georges sur les biens confisqués à François Mourot et Anne Liouville sa femme, bannis à perpétuité de la terre et seigneurie de Vignot (1719-1720) ; compte rendu par les distillateurs d'eau de vie de Vignot²²⁸ Jean Louis et Hubert Chevresson (1753). 1716-1753
- 20 B 140 Actes passés devant notaire : transactions, baux, contrats, accords à l'amiable, échanges, partages, acquêts. 1606-1764

SUCCESSIONS

- 20 B 141-151 Inventaires après décès²²⁹. 1684-1790
- | | |
|-----|-----------|
| 141 | 1615-1709 |
| 142 | 1710-1716 |
| 143 | 1717-1725 |
| 144 | 1726-1733 |
| 145 | 1734-1740 |
| 146 | 1741-1746 |
| 147 | 1747-1753 |
| 148 | 1754-1760 |
| 149 | 1761-1770 |
| 150 | 1771-1780 |
| 151 | 1781-1786 |
| 152 | 1787-1790 |
- 20 B 153 Appositions et levées de scellés sur les biens de défunts. 1723-1788

TUTELLES ET CURATELLES

- 20 B 154* Comptes de tutelles et de curatelles²³⁰. 1638-1772
- 20 B 155-156 Procès-verbaux d'émancipation, d'avis de parents, de subrogation de tuteurs et de renonciation. 1739-1787
- | | |
|------|-----------|
| 155* | 1739-1752 |
| 156 | 1742-1787 |

²²⁸ A signaler qu'un compte analogue se trouve dans l'article 19 B 32 (sentences et procès-verbaux de l'année 1732) : il s'agit des comptes des distillateurs d'eau de vie de Vignot Humbert Chevresson et Claude Laurent.

²²⁹ Les noms des personnes décédées ont été recensés dans l'index qui se situe en annexe.

²³⁰ Les noms des personnes décédées relevés dans ces comptes se trouvent dans l'index qui se situe en annexe.

ANNEXES

**INDEX DES NOMS DE PERSONNES RELEVES
DANS LES INVENTAIRES APRES DECES,**

**Prévôtés de Commercy
[20 B 57-69]**

ABONVILLE

GÉRARDIN Christophe (1705)

BREUIL

ARNOULT François (1708)
BRIGANT Jean (1715)
CLAUDE Anne (1719) ; Jean (1710)
DAUXERT Nicolas (1697) ; Nicolas (1716)
DENIS Christophe (1721)
FRIRION Pierrot (1621)
GOUBERT Claudine (1701)
GUYOT Sébastienne (1697)
HENRION Charles (1702)
HUBERT Claude (1682)
JEANNESSON Sébastien (1704)
JEANNOT Claude (1718)
LARCHER Mengin (1621-29)
NICQ Madeleine (1704)
PETITJEAN Jean (1707)
POUCHOT Nicolas (1716)
RAULET Marie (1705)
ROCQUE Christine (1696)
VAUTHIER Antoine (1682)
VAUTIER Jean (1717)
VAZE Françoise (1702)
VIART Jean (1703)
ISAMBARD Claude (1606)

CHONVILLE

BOILÉE Marie (1720)
DÉBOEUF Claude (1722) ; Henriette (1714)
LECLANCHER Mengin (1709)
MARCHAL François (1606)
RAULET François (1709)
VIVENOT Marie (1708)

COMMERCY

ABRAHANT Claude (1680)
ADAM Barbe (1709)
ALAIDON Nicolas (1696)
ANTOINE Antoine (1722) ; Jean (1709) ; Jean-Baptiste (1720)
ARNOULD Lucie (1686)
ARNOULT Marie (1710)
AUBERT Antoine (1692) ; Jeanne (1705)
AUBRY Etienne (1709)
BANIÈRE Madeleine (1709)
BARROIS Anne (1698) ; Charles (1722) ; Claude (1703)
BAUDOT Jean (1716)
BAUTIN Nicolas (1606)
BEAUCHAMPS Claude (1705)
BERTELEMIN [...] (1621-29)
BERTIER Adrian (1710)
BILLON Nicole (1684) ; Thomas (1684)
BOILÉE Joseph (1720)
BONTEMPS Antoine (1709) ; Joseph (1712)
BOUCHON Claudine (1715)
BOUCQUETOT Etienne (1682) ; Nicolas (1680)
BRIANCOURT Jacques (1680)

BRISON Gérard (1694) ; Mathieu (1681)
 CAILLE (de la) Jean (1716)
 CAMUS Jeanne (1710)
 CHAILLON Marie (1694)
 CHENEVIÈRE Jean (1709)
 CHENOT Pierre (1712)
 CHODELOT Barbe (1712)
 CHOUBERT Barbe (1716)
 CLAUDE Marie (1701) ; Sébastienne (1719)
 CLESSE Marguerite (1705) ; Marie (1708)
 COLOMBÉ Claude (1704) ; Nicolas (1716)
 CONREUX Marie (1704)
 CUNY Anne (1704)
 DAMERVAL Etienne (1696)
 DARDARE Chrétien (1708)
 DAUXERT Claude (1712) ; Etienne (1712) ; Pierre (1703)
 DEBAUT Antoine (1705)
 DELACROIX Etienne (1690) ; Jean (1690)
 DEMENOIS Agathe (1621-29)
 DENIS Claude (1697)
 DEPARPE Joseph (1720) ; Quentin (1699)
 DIEPPE Antoine (1712) ; Claude (1710) ; Lucie (1697) ; Sébastien (1722)
 DONNART Jean (1711)
 DUE Claude (1690 et 1692)
 DURAND Nicolas-Ignace (1718)
 ESTIENNE Marguerite (1697) ; Marguerite (1698)
 ÉTANG (!) Jean (1718)
 EUDRUN Marie (1606)
 FAUGET Henry (1718)
 FLORENTIN Dorothée (1709)
 FOULQUETTE (la) (1718)
 FRANIOTTE Françoise (1697)
 FRANOT Cuny (1707)
 FRIRY Marguerite (1701) ; Pierre (1712)
 FRUTIAUX Claude (1705)
 GALLOIS Damien (1682) ; Elisabeth (1708)
 GAND Nicolas (1720) ; Thomas (1705)
 GAUDRY Didier (1681) ; George (1705)
 GEIRGOINE Nicolle (1692)
 GEORGE Antoine (1713) ; François (1690)
 GÉRARD Claude (1681) ; Henriette (1705) ; Jeanne (1715)
 GERMAIN Jeanne (1689)
 GILLOT Marie (1713)
 GIRON Pierre (1708)
 GONVILLE Rocq (1681)
 GOUBERT Anne (1703)
 GRISON Jean (1687) ; Pierre (1691)
 GROSJEAN Dominique (1697)
 GUICHARD François (1713 et 1718)
 GUILLEMIN Claude (1606-1621) ; Elisabeth (1722) ; Joseph (1713)
 GUYOT Anne (1702) ; Dominique (1692) ; Marguerite (1717)
 HABERT François (1682) ; Jean (1699)
 HARAUCOURT Charles (1718) ; George (1720) ; Louis (1703) ; Michel (1621) ; Suzanne (1700)
 HARMAND Catherine (1684)
 HAUER (de) François (1693)
 HAUTIN Jean (1720)
 HENRY Alexandre (1692) ; Marie (1719)
 HORGUILLER Nicolas (1621-29)
 HORNILLE Claude (1621-29)
 HUMBERT Nicolas (1720)
 HUSSON Florentin (1689)
 INDÉE CORRIS Jean (1708)
 ISAMBART²³¹ Agathe (1690 et 1692) ; Madeleine (1680) ; Marie (1690)
 JACQUOTTE Jeanne (1708)
 JEANNESSON Anne (1717) ; Jeanne (1708)

²³¹ Ce nom peut être écrit différemment, tel Izambard.

JEANNOT Françoise (1704) ; Nicolas (1703)
 JOASSIN Marie (1686)
 JOBLIN Jean (1702)
 JOLIBOIS François (1718)
 JOUIN Simon (1709)
 LACROIX Michel (1718)
 LAGARDE Pierre (1694 et 1702)
 LALLEMAND Diverse (1686)
 LANCELOT Elisabeth (1708)
 LANTONNET Philippe (1719)
 LAPAILLOTTE Marguerite (1684) ; Nicole (1708)
 LARUELLE Lucie (1705)
 LAURENT Elisabeth (1722)
 LE CHEPPE Sébastienne (1705)
 LEJEUNE Dominique (1719)
 LEJUSTE Claude (1692)
 LEROUGE Jean (1710)
 LIÉBAULT Jean (1700)
 LIÉNARD François (1621-29) ; Nicolas (1687) ; Nicolas (1693)
 LIGNIÈRE (de) Claude (1606-21)
 LIZOT Rock (1704)
 MALARD Pierre (1704)
 MANGENET Catherine (1689)
 MANGEOT Nicolas (1720 et 1722)
 MANSUY Antoinette (1722)
 MARCOUX Marguerite (1708)
 MARRON Didier (1722)
 MARTIN Didier (1683) ; François²³² (1710) ; François (1715) ; François (1722)
 MARTINOT Jean (1621-29) ; Martin (1606) ; Nicolas (1708)
 MAUBERT Antoine (1708)
 MILARD Louis (1708)
 MILLERINE Michel (1720)
 MOLLET Nicole (1712)
 MONCHABLON Louis (1689)
 MOREL Hélène (1710)
 MORIZOT Bertrand (1716)
 MOUROT Claude²³³ (1706)
 MOUZOT Claude (1703)
 MULOT Nicolas (1682)
 NOMMENY Laurent (1703)
 NICOLAS Catherine (1708)
 OBRIOT Claude (1722)
 PARDIS Nicolas (1712)
 PARENT Charles (1718)
 PARIS Jeanne (1606-21)
 PÉROT Lucie (1703) ; Pierre (1708)
 PETIT Claude (1684)
 PETITCOLIN Mengin (1606-21)
 PHILBERT Barbe (1685)
 POTELOT Madeleine (1689)
 RAMPON Nicolas (1708)
 RAULET Jean (1707)
 RAULIN Anne (1722) ; Françoise (1716) ; Marie (1709)
 REITRE Christophe (1716)
 RICHARD Mengeot (1709) ; Sébastien (1692)
 ROBERT Jean (1690) ; Jeanne (1714)
 ROBIN Françoise (1719)
 ROBLOT Joseph (1722)
 ROGER Claire (1681)
 ROSIÈRE Etienne (1703)
 ROUSSEAU Jean (1681)
 ROUSSEL Catherine (1684) ; Claude (1708) ; Jean (1716)
 ROUSSELOT Claude (1701) ; Jacques (1687), Pierre (1699)
 ROUSSENEL Catherine (1709)

²³² Procureur à la Cour Souveraine de Commercy de 1707 à sa mort.

²³³ Maire de Commercy en 1705.

ROUYER Christine (1701) ; François (1689) ; François (1713) ; Jean (1707)
ROYER Charles (1681)
SALZART Marie (1692)
SAUVAGE Madeleine (1720)
SAVONNIERRE Jeanne (1710)
TAILFUMYER Nicolas (1606)
THOMAS Jean (1703) ; Lucie (1694) ; Nicolas (1621)
TONNELIER Jean (1717)
TRIBOLIN George (1719) ; Simone (1707)
TROUSSE Anne (1712)
VANNESSON Charles-François (1718) ; Charles-Nicolas (1699) ; François²³⁴ (1696) ; François (1697)
VAULTRIN Florentin (1683)
VIARD Jean (1606)
VINOT Adrian (1708)
VIZOT Sébastienne (1712)
VOITON Jean (1701)
VOUTON (de) François (1680)

EUVILLE

BILLON François (1697) ; François (1709) ; Françoise (1715) ; Jean (1719) ; Pierre (1710)
CHAPONTEL Jeanne (1712)
GAUTIER Nicolas (1716)
GUYOT Nicole (1718)
HUSSON Jean (1703)
JANNIN Laurent (1621-29)
LARCHER Nicolas (1711)
LAURENT Jean (1697)
LIGIER Claudine (1710) ; Françoise (1718) ; Jeanne (1713)
LIOUVILLE Claude (1713) ; Elisabeth (1719) ; Françoise (1705) ; Jeanne (1683) ; Jeanne (1720) ; Marguerite (1711) ; Marie (1709) ; Marie (1713) ; Nicolas (1698) ; Nicolas (1716) ; Pierre (1694) ; Pierre (1700) ; Pierre (1701) ; Pierre (1719) ; Quentin (1710)
LOUIS Claude (1707)
LOUISE Marie (1699)
MAILLARD Claude (1715)
MARTIN Nicolas (1683)
MANSARTE Joseph (1722)
MOUROT Marie (1710)
ROSIER Etienne (1704)
TIERSELIN Madeleine (1707)
TRUSSON Pernot (1701)

FREMEREVILLE

BIARD Jean (1606-21)

JOUY-SOUS-LES-COTES

BONNARD Jeanne (1692)

LANEUVEVILLE-AU-RUPT

BALLARD Anne (1710)
BECAIRE Antoine (1718) ; Barbe (1722)
BOURGUIGNON Marie (1712)
BOUTIOLLIN Jean (1700)
CALLÉE Jeanne (1710)
CAUSSIN Catherine (1711) ; Gérard (1706) ; Jean (1706) ; Marguerite (1713)
COSTE Anne (1713)
CRISETHUILE Jean (1718)
DIDELOT Catherine (1692) ; Claude (1714) ; Jean (1705)
DUPONT Raphaël (1706)
FOLIOT Jean (1712)
GARETTE Claude (1710) ; Claudine (1710) ; Jean (1680)
GERMAIN Demange (1681)
JACQUINOT Marie (1718)
JEANNOT Marguerite (1707)
JULIEN Anne (1722) ; Claude (1705) ; Marie (1708) ; Nicolas (1722)
LEROUX Marie (1717)

²³⁴ Procureur fiscal de la prévôté de la Part de Sarrebruck.

LOUVENT Antoine (1710)
LUCION Jean (1684) ; Nicolas (1718)
MANIE Nicolas (1606-21)
MENGEOT Claude (1716)
MILLOT Françoise (1606)
MOCHÉE Catherine (1693) ; Louis (1712)
PARIS Claude (1710) ; Lucie (1702)
PELLETIER François (1715)
PÉRIN Barbe (1699)
PICHON Jeanne (1712)
PIERSON Félix (1715)
ROUYER Barbe (1680)
THIÉBAUT Nicolas (1711)
TISSERAND Jeanne (1713)
VARNIER Anne (1711)
WICQ Jean (1606-21)

LEROUVILLE

AUBRIOT Françoise (1704)
BURTOT Pierre (1682) ; Nicolas (1683)
CAPIN Barbe (1704)
CARDON Louis (1715)
COLAS Charles (1711)
DELACROIX Lucie (1690)
DIDIER Pierre (1722)
DUPONT Nicolas (1712)
FÉRY Claude (1707) ; Lucie (1709)
FLORENTIN Barbe (1691) ; Chrétienne (1709) ; Lucie (1719)
FRIRY Michel (1700)
GALLOT Claude (1716)
GÉRARD Cunisse (1694) ; Jean (1704) ; Jean (1708) ; Joseph (1704)
GRANVILLE Cunisse (1704)
HÉBERT Nicolas (1712)
HENRY Lucie (1684)
HUOT Nicolas (1720)
HUSSON Lucie (1707)
JACQUEMIN Hélène (1708)
JANNOT Didier (1621-29)
JEANNIN Catherine (1705)
LASAISIN Christophe (1694)
LECLER Nicolas (1606-21)
LEQUEUX Adrienne (1691) ; Charles (1708) ; Claude (1694) ; Claude (1705)
MANSUY Marie (1712)
MAURIOT Pierre (1691)
MOUROT Marguerite (1717)
NICQ Etienne (1704)
PILOTELLE Nicole (1715)
RICHARD Nicolas (1699)
RICHER Barbe (1698)
ROUSSEL Anne (1718) ; Marie (1703)
SIMONIN Pierre (1691)
TROUSSOT [...] (1606-21)
VAUTRIN Barbe (1710)
VIARD Barbe (1705) ; Marguerite (1712)

MELIGNY-LE-GRAND

COLLIN Françoise (1694)
DAUPHIN Barbe (1692) ; Etienne (1684)
FROMONT Françoise (1698)
GILLOT Marguerite (1692)
HÉBERT Catherine (1704)
JEANNOT Jeanne (1705)
LAURENT Dominique (1711)

MENIL-LA-HORGNE

DIDELOT Jean (1715)

PARIS

GRAS Aubin (1710)

RIEVAL (abbaye de)

GRIN Pierre (1722)

SAINT-AUBIN

BERTHELÉMY Aubin (1702) ; Jean (1706) ; Paul (1719) ; Philippe (1706)

BIGAU Anne (1686)

BRACONNET Jean (1684)

BRAS Claude (1719)

BRISARD Louis (1710) ; Michel (1699)

BROUSSARD Simon (1606)

CHALUD (de) Lazare²³⁵ (1691)

DELIAN Marie (1709)

ERRARD Claudine (1722)

ESTIENNE Françoise (1713)

FLAGOT Marie (1712)

GAUDRY Aubin (1710)

HAYNOT Jeanne (1700)

HUMBLLOT Henri (1700)

HUSSON Nicolas (1702)

JANNOT Lucie (1712)

JUDASME Barbe (1704)

LAPIQUE Antoine (1716)

LEBLANC François (1681) ; Marie (1685)

LECLANCHER François (1716)

LENFANT Jean (1715)

MARTIN Jean (1694)

MOUROT René (1706)

NOMMEREY Laurent (1703)

PANTHALÉON Françoise (1702)

RAGACHE Florentin (1700)

RICHARD Jacques (1700)

RICHIER Claude (1703) ; Madeleine (1710) ; Marguerite (1716)

ROBERT Marguerite (1713)

ROGET Elisabeth (1693)

TENANCE Marguerite (1705)

THIRION Demange (1700) ; Marguerite (1718)

TRICHET François (1707)

VARINOT Jean (1681)

VINCENT Simon (1606)

WARIN Anne (1705)

VILLE-ISSEY

CHALON Martin (1719)

COLLIGNON Pierre (1711) ; Sébastien (1720)

COLOMBÉ Madeleine (1715)

CONREUX Claude (1704)

DEPARDIEU Mangeon (1697) ; Sébastien (1692)

DUMONT Luc (1711)

Fabrique²³⁶ (1711)

FRANÇOIS Claude (1704)

GADIN Claude (1709)

GRION Sébastien (1681)

JANNOT Claudine (1606)

LACROIX (de) François (1691)

LIUVILLE Anne (1701)

LORRAIN Jean (1696)

MORIN Nicole (1720)

MASSON Nicolas (1703)

NOEL François (1719)

PARIS Louis (1606-21)

²³⁵ Prieur à Sommière.

²³⁶ L'inventaire d'une fabrique est réalisé à la mort du curé qui dessert cette paroisse.

PETITJEAN Christophe (1692)
ROUYER Claude (1717)
SOMMIÈRE Chalerinne (1707) Jeanne (1706)
THIRION Barbe (1700) ; Marguerite (1710)
THOUVENIN Marie (1680)

LIEU INDETERMINE

ANTHOINE Nicole (1698)
BALLON Cunisse (1690)
BASTIEN Dominique (1708)
BLAISSE Sébastienne (1687)
BOGELOT Jean (1700)
BORGUAT Didide (1606) ; Didide (1622) ; Jean (1684)
BOUCHER Marie (1689)
BOUCTOT Claude (1700)
BRIOLLE Jeanne (1681)
CANOET Nicolas (1683)
CASTELLAN Ginette (1682)
CHAUTTAUX Jeanne (1685)
CHORQUART Pierre (1681)
CLAULIN Jeanne (1683)
COLADE François (1704)
COLOMBÉ Antoine (1701)
DENIS Lucie (1680)
DENIS Suzanne (1683)
DIDÉE Didier (1712)
DIEUDONANT Marie (1702)
DIOT Jeanne (1682)
DRIGNY Pierre (1686)
DUMANGEOT Claude (1700)
ÉGOMINY Florent (1684)
ENGARAND Thomas (1697)
FISSON Jean (1621-29)
FLUGNY (de) Claude (1681)
FOLLIOT Jean (1700)
FRIRY Claude (1696)
GAIRAND Héloïse (1683)
GARNIER Jean (1682)
GROGNARD Charlotte (1684)
HACQUIN Jean (1702)
HENRY Barbe (1701)
HENRY Paul (1702)
HUMBLOT Madeleine (1698)
HUSSON Claude (1688)
JEANNIN Gengout (1702)
JANNOT Sébastienne (1682)
JEANNOT Jean et Pauline (1598)
JEANNOT Claude (1685)
JOUOT Elisabeth (1685)
LAININ Anne (1701)
LEBOEUF Jeanne (1680)
LECLER Jeanne (1682)
LECLER Rémy (1720)
LECLERC Barbe (1719)
LEQUEUX Nicolas (1703)
LIÉBAUT François (1606-21)
LIGIER Pierre (1702)
LIGNARD Mangeon (1685)
LUBROSAN Amable (1702)
LURBIN David (1700)
MAGNIEN Jean (1692)
MAILLARD Jean (1684) ; Jeanne (1698)
MANSUY Etienne (1621-29)
MARTINOT Marie (1708)
MASSON François (1694)
MAUBERT Libaire (1701)
MAURIOT Louis (1680)

MENGEOT Nicole (1707)
MOCHÉE Claude (1702)
MONZEL Jean (1700)
MORISOT Françoise (1702)
MOUROT Anne (1698)
MOUROT Barbe (1706)
OUDOT Clauton (1621)
PARIS Claudine (1685)
PICHELIN Jean (1684)
PORCHEUR Christine (1701)
PÉRIN Claude (1705) ; Louis (1681)
PETIT Claudine (1680)
RAGUETTE Lucie (1680)
RAULET Jeanne (1702)
ROLIN Nicole (1682)
RICHARD Françoise (1710) ; Jean (1702)
RICHARDIN Jean (1684)
ROUSSEL Antoine (1697)
ROUYER Claude (1680)
SÉGUIN Claude (1703)
SELIN François (1700)
SERRURIER Nicolas (1700)
THIÉBAUT Michel (1700)
THIRION Anne-Marie (1678) ; Margueritte (1680) ; Renée (1707)
THOMAS Nicolas (1621-29)
VALET Christophe (1702)
VALON Jean (1703)
VARNEROT Jocelyn (1685)
VAUSSOT Jean (1685)
VAUTRIN Nicolas (1621-29)
VIARD Henriette (1707)
VIAUX Humbert (1682)
VILLEMIN Nicolas (1702)
VINCENT Madeleine (1697) ; Pauline (1696)

**INDEX NON-EXHAUSTIF DES NOMS DE PERSONNES DECEDEES
RELEVES DANS LES COMPTES DE TUTELLE ET DE CURATELLE**

**Prévôtés de commercy
[20 B 70-71]**

COMMERCY

BORGUAT Nicolas (1645-1646)
DURAND Jean (1646)
HOCQUELLE Piéron²³⁷ (1553-1554)
HORNILLE Marie (1652)
ISAMBART Agathe (1699) ; Marguerite (1698)
POIROT Thomas (1667)
ROUSSELOT Jacques (1699)
SIMONIN Marguerite (1645-1646)

LEROUVILLE

ERRARD François (1716)

SAINT-AUBIN

THIRION Jean-Claude-Lazare (1696)

VILLE-ISSEY

BARROIS Claude (1695)
DEPARDIEU Anne (1695)
TRUSSON Marguerite (1693)

²³⁷ Compte rédigé par Nicolas Hocquelle, prévôt de Commercy.

**INDEX DES NOMS DE PERSONNES RELEVES
DANS LES INVENTAIRES APRES DECES,**

**Prévôté de Vignot-Malaumont
[20 B 141-151]**

BREUIL

LANGLOIS Jean (1714)

COMMERCY

DUPENIÈVE Jean-Baptiste (1714)

GRISON Marie (1762)

JUDÉE Catherine (1772)

LESEIGNEUR Anne (1711)

FOUG

CHRISTALIN Nicolas (1707)

GUILLAUME Catherine (1710)

VANIER Marguerite (1714)

LEROUVILLE

ANTOINE Joseph (1714)

ROUSSEL Anne (1718)

LONGEAUX

GRELOT Marie (1740)

MALAUMONT

ANTHOINE Claudine (1710)

BARROIS Dominique (1772)

CHAMALOT Melchior (1732)

COMBREMONT André (1789)

DEHAYE Catherine (1745) ; Claude (1746)

DIDELOT Marie (1704)

ERRARD Anne (1740) ; Claude (1763) ; Claude (1790) ; Dominique (1757) ; Jean-Claude (1772) ; Madeleine (1732) ; Nicolas (1707) ; Nicolas (1744)

FOURNIER Reine (1755)

HUSSON Jean (1719)

JANIN Claude (1790)

LACROIX (de) Valburge (1771)

LAURENT Nicolas (1776)

MICHEL Nicolas-François (1772)

MOUROT Elisabeth (1779) ; Jean-Nicolas (1774) ; Marie (1763) ; Marie (1766)

PICARD Nicolas (1753)

RICHET Lucie (1743)

ROUYER Léonard (1752 et 1758) ; Nicole (1729)

SIMON Sébastien (1789)

VIVENOT Marie-Anne (1778)

VIGNOT

ALLARD Marie (1768)

AUBERT Anne (1718) ; Françoise (1743) ; Françoise (1755) ; Jean (1782) ; Louis (1738) ; Marie (1740) ; Nicolas (1776) ; Nicolas (1779) ; Pierre (1743)

AUBRION Claude (1755)

AUBRY Joseph (1752)

AUDIN Agate (1721)

AUDINOT Antoine²³⁸ (1740) ; Antoine (1744) ; Françoise (1748) ; Jeanne (1778)

BASTIE Antoine (1757 et 1768) ; Marie (1771)

BEAUPOIL Anne (1786) ; Charles (1753) ; Claude (1748) ; Claudette (1743) ; Françoise (1712)

BELUA Joseph (1758)

BELUARD Barbe (1766)

²³⁸ maire de Vignot de 1728 à 1740.

BEQUAIRE Lucie (1746)
 BERTHELÉMY Anne (1769) ; Catherine (1744) ; Catherine (1758) ; Claude (1745) ; Claude (1750) ; Elisabeth (1756) ; Madeleine (1729) ; Marguerite (1754) ; Marie (1785) ; Nicolas (1718)
 BERTRAND Antoine (1783) ; Antoine (1785) ; Dieudonné (1731) ; Fiacre (1709) ; Jean (1782)
 BICQUERONT Marguerite (1748)
 BILLON Anne (1748) ; Marie (1746)
 BOULANGER Nicolas (1764)
 BOURGEOIS Denis (1753) ; Marie (1767)
 BUCHE Antoine (1787)
 BURTON Nicole (1746)
 BUSARD Claudine (1753)
 CAILLOT Etienne (1783) ; Françoise (1758) ; Nicolas (1785) ; Thérèse (1785)
 CALMET Anne-Marie (1748)
 CÉ Catherine (1770)
 CHAMPION Antoine (1777) ; Barbe (1780) ; Jean (1781)
 CHATRON Charles (1753) ; Joseph (1732) ; Joseph (1746) ; Madeleine (1749) ; Marie (1775) ; Nicolas (1783) ; Pauline (1748)
 CHEVILLON Françoise (1746)
 CHEVRESSON Anne (1704) ; Anne (1748) ; Gérard (1790) ; Jean (1702) ; Marguerite (1709)
 CHRISTOPHE Claude (1746)
 CLESSE Angélique (1709)
 COBÉE Anne (1745) ; Françoise (1751) ; Jeanne (1743) ; Marie (1739)
 COLIN Elisabeth (1782)
 COMPILOMIS Charles (1704)
 CONRAG Anne (1747)
 COSTE Barbe (1742)
 CRISTALIN Charles (1710) ; Christophe (1715, 1716 et 1717) ; Jean (1710) ; Marguerite (1734) ; Marie (1737) ; Nicolas (1737)
 COLLIGNON Catherine (1747) ; Marie (1735)
 CONNOSIANCE Nicolas (1701)
 COURTOIS Marie (1771)
 CUNY Jean (1748) ; Marguerite (1775)
 DEFER Antoine (1781)
 DEGAGNÉ Anne (1743)
 DENOT Christophe (1751)
 DENIS Marguerite (1780)
 DENTELLE Anne (1746)
 DÉSERT Claude (1766)
 DEVILLE Anne (1760) ; Barbe (1765) ; Jean (1780) ; Joseph (1781) ; Joseph-René (1786) ; Pierre (1734)
 ERRARD Anne (1746) ; Barbe (1783) ; Dominique (1760) ; Marie (1761) ; Pierre (1760)
 ESPAGNOLE Claude (1784)
 ETIENNE Christophe (1783)
 FILIPE Christophe (1746)
 FIVRION Marie (1781)
 FLOQUET Françoise (1766)
 FOLIOT Nicolas (1774)
 FOUG (de) Anne (1743) ; Anne-Agnès (1750) ; Christophe (1714) ; Christophe (1739) ; Etienne (1746) ; François (1769) ; Françoise (1785) ; Jean (1744) ; Jean (1746) ; Joseph (1705) ; Joseph (1753) ; Joseph (1771) ; Louise (1786) ; Marguerite (1764) ; Marie (1768) ; Martin (1788)
 FOURQUIN Jean (1768)
 FRIRION Nicolas (1766)
 GALLOIS Marie (1744) ; Marie-Jeanne (1780)
 GAGNEUR Anne (1778)
 GASTILLY Marie-Marguerite (1748)
 GAUTIER Anne (1775) ; Charles (1735) ; Charles (1749) ; Christophe (1734 et 1767) ; Elisabeth (1754) ; Marguerite (1776) ; Nicolas (1709 et 1765)
 GEORGE Anne (1765) ; Jean (1763) ; Nicolas (1714) ; Nicolas (1753) ; Nicolas (1787) ; Pierre (1743) ; Reine (1788)
 GÉRARD Barbe (1783) ; Catherine (1769) ; Christophe (1767) ; Claude (1759) ; Marie (1742) ; Sébastien (1743)
 GÉRARDIN Marie-Jeanne (1771)
 GILBERT Jean (1783) ; Jeanne (1757)
 GOUBERT Marguerite (1760)
 GOUBIN Clément (1756)
 GRANJEAN Marguerite (1762)
 GRISON Didier (1754) ; Joseph (1784)
 GROSJEAN Claude (1782) ; Marguerite (1716) ; Nicolas (1751) ; Nicole (1734)
 GUILLAUME Pierre (1712)

GUILLAUMÉ François (1786) ; Marguerite (1779)
 GUILLAUMEY François-Benoit (1728) Marie-Anne (1760) ; Marie-Anne (1762) ; Pierre (1761)
 GUIPPOT Madeleine (1746)
 GUYARD Marie-Anne (1771)
 HABERT Christophe (1720)
 HÉBERT Line (1709)
 HYARD Nicolas (1753)
 JACQUEMIN Joseph (1760)
 JACQUES Anne (1761) ; Anne (1771) ; Anne (1774) ; Barbe (1774) ; Catherine (1740) ; Christophe (1734) ;
 Claude (1781) ; Etienne (1768) ; Jeanne (1774) ; Marie-Jeanne (1743) ; Pierre (1749)
 JACQUINOT Antoine (1735) ; Antoine (1771) ; Elisabeth (1781) ; Jean (1745) ; Jean (1748) ; Sébastien (1760)
 JACQUOT François (1784) ; Louis (1753)
 JANEL Marguerite (1784)
 JAUPUE Joseph (1744)
 JEANNE Marie (1789)
 LABRODE sans prénom (1734) ; Charles (1741) ; Françoise (1781) ; Marie (1777)
 LACROIX André (1714)
 LAGNIRE Marie (1738)
 LAGRAVIÈRE Françoise (1768)
 LAGUETRE Barthélémy (1710)
 LALLEMAND (1781)
 LARDET Claude (1743)
 LARSON Cunisse (1721)
 LAURENT Claude (1704) ; Claude (1748) ; Marianne (1729)
 LAVIGNON Chalerine (1746) ; Chalerine (1747) ; Jean (1711) ; Lucie (1728)
 LECLERC Nicolas (1714)
 LEMOINE Catherine (1778) ; Claude (1714) ; Jean (1777) ; Joseph (1716) ; Joseph (1734) ; Marie (1767) ;
 Nicolas (1700) ; Pierre (1755)
 LEQUEUX Anne (1766)
 LESCALLIERS Nicolas (1710)
 LESEIGNEUR Catherine (1740) ; Christophe (1764) ; Christophe (1771) ; Claude (1720) ; Jean (1769) ;
 Marguerite (1769) ; Marie (1738) ; Nicolas (1771)
 LEVEL Anne (1743) ; Florentin (1768) ; Marguerite (1774) ; Marie (1749)
 LIGNIERE (de) Catherine (1755) ; Catherine (1782) ; Christophe (1712) ; François (1757) ; Nicolas (1785)
 LIOUVILLE Agnès (1789) ; Jean (1778) ; Nicolas (1746)
 LOMBARD Jean (1706)
 MAIRE Marie (1743)
 MANSUY Marie (1735) ; Marie (1770)
 MARBOTTE Françoise (1783)
 MARC Charles (1768) ; Claude (1764) ; Nicolas (1781)
 MAREAUX Marguerite (1710)
 MARIAVALLE Claude (1746)
 MARIETTE Louis (1768)
 MARIN Jean (1714)
 MARTELOT Jean (1779) ; Sébastien (1734)
 MARTIN Anne (1776) ; Christophe (1716) ; Dominique (1780) ; Marie-Anne (1780) ; Nicolas (1739) ; Suzanne
 (1788)
 MASSON Jean (1704)
 MASSOT Catherine (1765) ; Jean (1710) ; Pieron (1738)
 MATHELIN Claude (1767) ; Jeanne (1761) ; Jeanne (1789)
 MAUBLLOT Charles (1737) ; Jean (1784) ; Marguerite (1734) ; Rémy (1753)
 MAURIOT Charles (1755) ; Charles (1771) ; Claude (1744) ; Etienne (1754) ; George (1755) ; Madeleine (1744) ;
 Marie (1775) ; Nicolas (1763) ; Sébastien (1754)
 MEMPIN Lucie (1701)
 MILARD Antoine (1762) ; Louis (1743) ; Louis (1744)
 MOGRIOTTE Colombe (1769)
 MOLLIN Claude (1718)
 MOUGEOT Barbe (1745)
 MUNIER Sébastienne (1740)
 NAUCETTE Dominique (1756)
 NICOLAS Jean (1789)
 NOEL Marguerite (1779)
 PANTINE Noël (1710)
 PARIS Madeleine (1751)
 PELOTILLE Anne (1748)
 PEROT Lucie (1762)
 PERSON Marguerite (1766)

PHILIPPE Anne (1772) ; Catherine (1746) ; Gérard (1768)
PICARD Fiacre (1710)
PIÉRARD Jean (1712)
POIRIEUX André (1751)
RASSET François (1760)
RENARD Léger (1789)
REPIN Vincent (1706)
RICHARDIN Anne (1787) ; Catherine (1746)
RINET Anne (1748 et 1764)
ROBERT Nicole (1743)
ROUSSEL Anne (1729) ; Anne (1734) ; Catherine (1760) ; François (1758) ; Jean (1718) ; Jean (1756) ; Marie (1750)
ROUX Jean-Nicolas (1746)
ROUYER Anne (1705) ; Marie (1777)
SAMSON Catherine (1746)
SAUVEUR Nicolas (1736)
SEUSSON Marie (1717)
SONNIER Claude (1705)
TAPONNOT Marie (1748)
TESSEY Jean-Pierre (1744) ; Jean-Pierre (1772)
THIERY Libaire (1764)
THIRION Barbe (1711) ; Jean (1705), Rémy (1742) ; Rémy (1767)
THONNETOT Sébastien (1660)
TOMASSIN Christophe (1748) ; Fiacre (1714)
TOUSSAINT Didier (1712) ; Elisabeth (1771) ; François (1768)
VALLON Dominique (1714)
VERBOIS Barthélémy (1781)
VICHERAT Christine (1758)
VILLEROY Jean (1762)
VILLY Antoine (1781) ; Laurent (1785)
VINCENT Claude (1721) ; Marie (1771) ; Claude (1721) ; Nicolas (1746)
VINOT François (1785)
VROTIN François (1782) ; Jean (1784)
WILLAUME Catherine (1787)
WILLEMEN Charlotte (1735)

**INDEX DES NOMS DE PERSONNES DECEDEES, RELEVES DANS LES
COMPTES DE TUTELLE ET DE CURATELLE**

**Prévôté de Vignot-Malaumont
[20 B 154]**

GIRAUVOISIN

AUBERT François (1719)
FLOQUET Barbe (1719)

MALAUMONT

RAULIN Anne (1769)
ROUYER Léonard (1769)

VIGNOT

AUBERT Pierre (1744)
CHATRON Charles (1753)
CRISTALIN Gérard²³⁹ (1761 et 1763)
FOUG (de) Joseph (1760)
HUSSON Jacques (1651)
LEMOINE Nicolas (1700)
LESEIGNEUR Christophe (1772)
MANGEOT Nicolas (1731)
MILLARD Antoine (1754)
ROUYER Anne (1710)

VILLE-ISSEY

VIVENOT Joseph (1746)

²³⁹ Procureur fiscal de la prévôté de Vignot.

TABLE DES MATIERES

Introduction	2
L'instance judiciaire.....	3
La seigneurie et les prévôtés de Commercy	4
Histoire de la seigneurie de Commercy	4
Les prévôtés de Commercy	8
La ville de Commercy	12
Annexes.....	18
La prévôté de Vignot-Malaumont.....	20
Histoire de la prévôté	20
Les prévôts	21
Bibliographie indicative.....	23
Sources complémentaires.....	25
Répertoire	27
Sommaire.....	28
Prévôtés de Commercy.....	29
Généralités.....	29
Actes centraux	29
Jugements civils et criminels.....	29
Enquêtes et procédures.....	31
Comptes.....	32
Déclarations d'héritages	33
Actes notariés	33
Successions.....	33
Tutelles et curatelles.....	34
Mairie prévôtale d'Euville	34
Justice seigneuriale de Lérouville	34
Prévôté de Vignot-Malaumont.....	35
Actes centraux	35
Jugements civils et criminels.....	35
Enquêtes et procédures.....	36
Déclarations	37
Transactions et redditions de comptes	37
Successions.....	38
Tutelles et curatelles	38
Annexes	39
Index des noms de personnes relevés dans les inventaires après décès (prévôtés de Commercy)	40
Index non-exhaustif des noms de personnes décédées relevés dans les comptes de tutelle et de curatelle (prévôtés de Commercy)	48
Index des noms de personnes relevés dans les inventaires après décès (prévôté de Vignot-Malaumont).....	49
Index des noms de personnes décédées relevés dans les comptes de tutelle et de curatelle (prévôté de Vignot-Malaumont)	53